

VILLE DE SAINT-LAMBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 19 AVRIL 2021 À 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération du mois de mars
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021
 - 2.2.1. Orientations du conseil
 - 2.2.2. Autorisation au maire
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 2.5. Votes lors des séances du conseil d'agglomération - conseiller Bernard Rodrigue

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2006-19 concernant les nuisances
- 3.2. Avis de motion - règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de réfection du parc Logan
- 3.3. Avis de motion - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020
- 4.3. Rapport du trésorier sur le programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2020
- 4.4. Modification à la Politique de gestion des surplus

- 4.5. Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020
- 4.6. Autorisation de dépenses reliées à la démolition du bâtiment sis au 17 avenue Fort
- 4.7. Régime de retraite- Autorisation des nouveaux signataires
- 5. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1. Dépôt de la liste des embauches
 - 5.2. Embauche du chef de service du greffe et du contentieux
- 6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**
 - 6.1. Adjudication du contrat 21GN04 - reconstruction des rues Bromley, Osborne (Montrose à Rivermere) & Rivermere (Riverside à Osborne).
 - 6.2. Acquisition de matériel de protection au parc Saint-Charles et au parc de la Voie maritime (21DDP24)
 - 6.3. Adjudication du contrat 21GN13SP - services professionnels d'architecture du paysage pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance des travaux de réfection du parc Gordon
 - 6.4. Adjudication du contrat 21GN10 - services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales
 - 6.5. Résiliation du contrat de service 16BA04 - Entretien des systèmes de ventilation, climatisation et chauffage
- 7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1. Ajout d'un sens unique et interdiction de stationnement sur la Place du Mans
 - 7.2. Demande de subvention au Ministère de la culture et des communications - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
 - 7.3. Adoption du plan stratégique de la ville de Saint-Lambert 2021-2025
 - 7.4. Dépôt du rapport d'une experte indépendante sur le projet Quartier Victoria
 - 7.5. Projet Lumifest en cavale
 - 7.6. Adoption de la politique de développement durable de la Ville de Saint-Lambert 2021
 - 7.7. Entente de règlement à l'amiable - 171, avenue Hickson
 - 7.8. Entente de partenariat avec la CDE et Martin Duscheneau pour la réalisation de la Fête du village urbain - éditions 2021 et 2022.
 - 7.9. Campagne mondiale Objectif Zéro (Race to Zero)
- 8. **URBANISME**
 - 8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2021
 - 8.2. Demande de dérogation mineure (N/A)
 - 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 8.3.1. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 338, avenue Edison (district 5)
- 8.3.2. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 937, rue Boissy (district 3)
- 8.3.3. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 320, boulevard de l'Union (district 4)
- 8.3.4. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 246, rue des Landes (district 1)
- 8.3.5. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 514, avenue Maple (district 6)
- 8.3.6. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 516, avenue Maple (district 6)
- 8.3.7. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 577, avenue Pine (district 6)
- 8.3.8. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 302, avenue de Stanley (district 5)
- 8.3.9. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 834, avenue Victoria (district 8)
- 8.3.10. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) - 21, rue de Provence (district 3)

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (90 minutes)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 16 avril 2021

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021**

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2021.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 22 mars 2021 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Martine Savard, greffière
Georges Pichet, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-03-61)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-62)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

Mot du maire

PANDÉMIE, UN AN DÉJÀ!

- Le 11 mars dernier, c'est un bien triste anniversaire que nous avons souligné, celui de l'arrivée de la pandémie de la COVID-19 qui a changé nos vies.
- À l'invitation du gouvernement provincial, nous avons mis nos drapeaux en berne pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.
- Ce geste symbolique avait pour but de commémorer les victimes de cette pandémie et de soutenir leurs proches dans cette épreuve difficile.
- Saint-Lambert n'a pas été épargnée par la pandémie et j'admire la résilience notre communauté face à cette épreuve.
- En effet, au-delà de la crise sanitaire, nous avons fait preuve de beaucoup de courage collectif.
- Au niveau municipal, cette crise a représenté un défi organisationnel.
- Elle nous a obligés à revoir très rapidement nos façons de faire pour maintenir nos services, tout en assurant votre sécurité et celles de nos employés.
- Votre vie était déjà suffisamment bouleversée, nous avons essayé autant que possible de continuer à répondre à vos demandes et à vous offrir des activités pour vous aider à traverser cette crise plus facilement.
- Un an plus tard, je peux vous témoigner à quel point je suis fier de notre organisation.
- Elle a su relever le défi et se montrer forte devant l'incertitude, tout comme vous d'ailleurs.

- Je vous encourage à continuer d’observer les mesures sanitaires en place afin que nous puissions, tous ensemble, poursuivre tranquillement le déconfinement rendu possible grâce à la campagne de vaccination en cours.

JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX

- Devant la situation encore incertaine cet été, les organisateurs des Jeux olympiques spéciaux ont décidé de reporter l’événement du 7 au 11 juillet 2022.
- Nous leur avons réitéré, avec les villes de Longueuil et de Boucherville, notre volonté de les accueillir chez nous.
- Rappelons que cet événement a pour mission d'enrichir, par le sport, la vie des personnes présentant une déficience intellectuelle.
- Une collecte de fonds sera lancée éventuellement et nous espérons que vous y répondrez généreusement.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

- À la dernière séance, je vous annonçais le lancement de la plateforme de consultation virtuelle en ligne.
- Depuis, vous avez été plus de 2 500 à le visiter, à vous informer et à participer aux différentes consultations.
- Je vous remercie sincèrement de votre réponse positive à ce nouvel outil.
- Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, les consultations en lien avec la refonte du plan et de la réglementation d’urbanisme se poursuivent avec les plans particuliers pour les secteurs du centre-ville et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
- Nous souhaitons également avoir votre avis et connaître vos attentes en vue du nouveau plan de développement durable.

- Vous avez été plusieurs à nous faire part de votre appréciation face à la flexibilité de ce nouveau portail, qui vous permet de répondre n'importe quand et de n'importe d'où.
- Toutefois, je suis conscient qu'il présente peut-être des difficultés pour certaines personnes.
- À ce titre, je vous rappelle que si vous n'avez pas d'accès Internet ou d'outils technologiques assez performants à la maison, nous avons des postes informatiques disponibles en libre-service à la bibliothèque.
- Si vous avez des difficultés techniques à utiliser le système, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe municipale.
- Nous nous assurerons que vous puissiez donner votre avis et nous faire part de vos attentes sur les consultations qui vous tiennent à cœur.

OUVERTURE DES ÉCLUSES

- Signe que le printemps arrive, ce matin, j'ai participé à la cérémonie virtuelle soulignant l'ouverture de la voie maritime des écluses de Saint-Lambert.
- Nous sommes habitués à les voir dans notre paysage urbain, mais nous oublions que cette infrastructure majeure est importante pour notre économie collective.

DERNIER MANDAT DE JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU

- C'est avec surprise que j'ai appris que le maire de l'arrondissement de Verdun, Jean-François Parenteau, ne se représenterait pas aux prochaines élections pour un troisième mandat.
- Parmi les raisons qu'il évoque, les communications de plus en plus toxiques avec les citoyens ont fini par l'atteindre.
- Ce sera une grande perte pour la population, car M. Parenteau était un élu dévoué et très apprécié de tous.

- C'est d'ailleurs grâce à son implication dans le dossier du bruit au parc Jean-Drapeau que nous avons réussi à conclure une entente satisfaisante pour toutes les parties.
- J'ai ressenti la même déception lorsque j'ai su que, la mairesse de Longueuil, Sylvie Parent, ne solliciterait pas un autre mandat pour des raisons similaires, entre autres.
- J'aimerais souligner tout le respect que je lui porte pour son implication dans son travail et pour sa diplomatie.
- Une situation comme celle-ci n'est pas isolée et c'est pourquoi l'UMQ ait lancé récemment une campagne de sensibilisation sous le thème « la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».
- Nous adhérons ce soir à cette déclaration d'engagement sur le respect en démocratie afin de valoriser le rôle d'élu et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LONGUEUIL (OMHL)

- Je réitère ma confiance en notre représentant au sein du conseil d'administration de l'OMHL, monsieur Philippe Glorieux.
- Je suis persuadé qu'il saura aider l'organisme à faire face à ses problématiques et poursuivre son mandat avec diligence.

PROJET DE L'ANCIENNE ÉGLISE ANGLICANE

- J'ai donné la semaine dernière une entrevue à Radio-Canada sur le projet de redéveloppement du 263 Elm, car je demeure convaincu qu'il s'avère un projet bénéfique pour notre centre-ville et pour notre ville en général.
- Ce projet nous permettra de sauver le patrimoine de l'ancienne Église anglicane, qui je n'ai pas besoin de le rappeler, est en très mauvais état.
- Il apportera également un pôle d'intérêt économique dans ce secteur central, tout en l'embellissant par un projet bien aménagé, moderne et intégré.

PROJET SYLVCIT

- C'est avec fierté que nous avons appris faire partie des récipiendaires de la première édition du programme pilote VISAGE MUNICIPAL en compagnie de nos partenaires l'Université du Québec à Montréal, la Ville de Boucherville et la Ville de Varennes pour le projet SylvCiT, un outil innovateur visant une meilleure gestion de la foresterie urbaine.
- Je félicite l'équipe municipale pour cette initiative qui démontre son professionnalisme et son engagement à améliorer les services.
- Pour cette première édition, six projets ont été sélectionnés.
- Le projet SylvCiT vise à développer un outil informatique, novateur, simple et efficace d'utilisation, à la fine pointe des connaissances scientifiques, pour aider et accompagner les aménagistes et gestionnaires urbains dans le choix des espèces d'arbres à replanter aujourd'hui.
- L'utilisation de cet outil nous permettra de maintenir en santé notre belle canopée que nous aimons tant et d'être plus résilients face à d'autres catastrophes comme l'agrile du frêne.

ÉRABLIÈRE COMMUNAUTAIRE

- Tout comme vous, j'imagine, j'ai lu avec grand intérêt dans La Presse cette histoire d'érablière communautaire à Saint-Lambert, à l'initiative de voisins et de leurs enfants.
- Je me réjouis de voir un tel projet fleurir au sein de notre ville dans cette période de pandémie qui a pour effet de nous isoler les uns des autres.
- C'est digne de notre communauté dynamique et chaleureuse.
- Je vous encourage tous à faire preuve de créativité et de mettre sur pied de beaux projets rassembleurs.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 43 et se termine à 20 h 01.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 février 2021

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 18 février 2021, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Il mentionne qu'il a voté dans le sens des orientations prises par le conseil lors de la dernière séance du conseil.

(2021-03-63)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 février 2021, à 16 h 05;

2.1 Autorisation de rembourser à la Ville de Longueuil les dépenses encourues pour des travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc de 750 mm de type béton-acier (SD-2021-0263);

2.2 Autorisation de rembourser à la Ville de Brossard les dépenses encourues pour des travaux de réparation au poste de pompage Marie-Victorin (SD-2021-0384);

2.3 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement du projet déposé au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-0252);

2.5 Désignation de membres aux commissions du conseil d'agglomération (SD-2021-0271);

4.1 Affectation du surplus non affecté de l'agglomération afin de financer certains projets ou ententes (SD-2021-0459);

4.2 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 23 février 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-0458);

4.3 Augmentation de l'emprunt au fonds de roulement pour la révision et l'optimisation des processus de gestion de projets (SD-2021-0296);

5.1 Rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général (SD-2021-0367);

6.1 Adjudication du contrat APP-20-207 (ÉQ-20-22) pour l'acquisition de véhicules berlines intermédiaires hybrides (contrat 1) (SD-2021-0141);

6.2 Adjudication du contrat APP-20-212 (2020-GDE-588) pour la fourniture de service de fabrication mécanique aux ouvrages de production et de distribution d'eau potable (SD-2021-0233);

6.3 Adjudication du contrat APP-20-216 (2020-BAT-819) pour la fourniture et l'installation du mobilier dans les locaux du centre de formation de la police (SD-2021-0365);

6.4 Adjudication du contrat APP-20-225 (2021-TP203) pour la collecte, le transport et traitement des résidus domestiques dangereux (SD-2021-0489);

6.5 Adjudication du contrat APP-20-217 (2020-BAT-817) pour la fourniture et l'installation des équipements multimédias au centre de formation de la police (SD-2021-0366);

6.6 Adjudication du contrat APP-20-158 pour le remplacement du système de gestion et de prise d'empreintes digitales et autorisation d'un emprunt au fonds de roulement (SD-2020-3672);

6.7 Adjudication du contrat APP-20-210 pour la fourniture et la livraison de chemises à manches courtes et à manches longues ainsi que de pantalons cargo pour le Service de police (SD-2021-0329);

6.8 Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-16-296 pour la fourniture d'un acquéreur de services marchands pour le traitement des transactions par carte de débit et de crédit pour le paiement de divers frais, relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2021-0291);

8.1 Adoption d'un document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du Règlement CA-2020-339 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-0295);

8.2 Approbation de l'avenant 2020-5 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-0381);

8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre le Groupe de police militaire des forces canadiennes, la Sûreté du Québec, la Ville de Montréal, la Ville de Gatineau et la Ville de Longueuil concernant la gestion des incidents critiques dans les établissements de la défense au Québec (SD-2021-0031);

8.4 Approbation d'une entente administrative à intervenir entre la Ville et le Protecteur du citoyen concernant la communication de renseignements (SD-2021-0037);

8.5 Approbation de l'avenant 2020-7 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-0698).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-64)

Autorisation au maire

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers et le maire, P. Brodeur.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatellier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- La conseillère Julie Bourgoin: Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- Le conseiller Philippe Glorieux : Office municipal d'habitation de Longueuil (OMHL)

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises lors de la réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tenue le 25 février 2021.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 28 février 2021, pour les sommes respectives de 8 392 054,30 \$ et 889 503,27 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2021-03-65)

Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières du Club de curling de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le 15 octobre 2020, la Commission municipale du Québec a reçu une demande de la part du club de curling de Saint-Lambert par laquelle elle demande une reconnaissance à des fins d'exemption de taxes foncières à l'égard de l'immeuble situé au 660, avenue Oak;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), la Commission peut accorder une reconnaissance dont découle, une exemption aux fins des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la loi, la Commission doit, dans le cadre d'une telle demande, consulter la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une telle reconnaissance, le club doit notamment établir que les activités exercées dans l'immeuble sont admissibles et qu'elles constituent son utilisation principale.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remet à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance du Club de curling St-Lambert aux fins d'exemption des taxes foncières qui lui a été présentée;

DE MANDATER Me Martine Savard pour représenter la Ville dans ce dossier, lors de l'audience qui sera tenue à l'égard de cette demande, notamment en ce qui a trait à l'admissibilité des activités du club.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoin, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller L. Blancquaert.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-66)

Optimisation et mise à niveau du Centre multifonctionnel - PTI 2021

CONSIDÉRANT la désuétude de certains équipements au Centre multifonctionnel sis au 81, Hooper;

CONSIDÉRANT les orientations et engagements de la Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert, dont l'optimisation et la mise à niveau des installations (espaces, bâtiments, équipements);

CONSIDÉRANT la tenue d'événements d'envergure et d'activités culturelles au Centre multifonctionnel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le financement du Programme triennal d'immobilisations du projet d'optimisation et de mise à niveau du Centre multifonctionnel pour l'année 2021 au montant de 52 000 \$, à même le fonds d'immobilisations, notamment l'achat d'équipements de sonorisation, de panneaux acoustiques et de rideaux de scène, le rafraîchissement de certains équipements actuels et de l'affiche de la signalisation extérieure de la salle.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-67)

Aide financière au Conseil des aînés de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des aînés est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir le bien-être physique, mental et social de ses membres ainsi que leur participation à la vie communautaire lambertoise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut accorder tout aide qu'elle juge appropriée en matière de culture, de loisirs, d'activités communautaires ou de soutien aux personnes défavorisées ou dans le besoin ainsi que pour toute initiative de bien-être de la population.

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est nécessaire au fonctionnement de cet organisme et qu'une telle aide lui est accordée depuis plusieurs années par la ville;

CONSIDÉRANT que la ville désire offrir un soutien financier pour aider les personnes vulnérables à passer à travers la crise du Covid-19;

CONSIDÉRANT que nous avons, au sein de notre communauté, des organismes capables d'apporter de l'aide à nos citoyens.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'OCTROYER une aide financière de 15 000 \$ au Conseil des aînés de Saint-Lambert; et

D'IMPUTER la dépense à même le budget d'exploitation, poste budgétaire 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice financier 2020

Il est procédé au dépôt, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), de la liste des remboursements autorisés par la ville au chapitre des dépenses de recherche et de soutien des conseillers au cours de l'exercice financier 2020.

Dépôt du rapport du trésorier sur les activités prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), il est procédé au dépôt du trésorier sur ses activités portant sur l'autorisation et le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, le financement des campagnes à la direction des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier 2020. Ce rapport est transmis au directeur général des élections.

(2021-03-68)

Demande de subvention dans le cadre du programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé

CONSIDÉRANT QUE les projets présentés dans le cadre du programme d'initiative pour des collectivités en santé doivent être d'intérêt public pour les collectivités locales, en se déroulant dans des espaces publics et en étant mis en oeuvre dans l'intérêt public.

CONSIDÉRANT que le responsable de la demande doit être autorisé par le conseil municipal.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le directeur du génie de l'urbanisme et de l'environnement à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'initiative canadienne pour des collectivités en santé, relativement au projet de réfection du parc Gordon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 3 février au 9 mars 2021.

(2021-03-69)

Désignation à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux - Inspecteur aux permis et à l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, suite à un processus de sélection, Mme Mélanie Gagnon a été choisie à titre d'inspecteur aux permis et à l'urbanisme en remplacement de M. Richard Boulet;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'autorité compétente, et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE DÉSIGNER Mélanie Gagnon pour agir à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER Mélanie Gagnon à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-70)

Désignation à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux - chef du service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 15 février 2021, madame Anik Fortin a été nommée au poste de chef du service de l'urbanisme, des permis et inspections (résolution n° 2021-02-39);

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'autorité compétente, et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉSIGNER Anik Fortin pour agir à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER Anik Fortin à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-71)

Embauche temporaire - poste de chef de la division de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de chef de la division de la bibliothèque, madame Elizabeth Jacques, devra prochainement s'absenter pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT Qu'un processus de dotation a été entrepris par la Direction des ressources humaines et des communications afin de pourvoir ce poste pendant ce congé de maternité.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'EMBAUCHER temporairement, pour la durée du congé de maternité de M^{me} Elizabeth Jacques, M^{me} Marie Hélène Bohémier au poste de chef de la division de la bibliothèque, avec entrée en fonction le ou vers le 23 mars 2021; le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-72)

Embauche - superviseur à l'approvisionnement

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil a approuvé la création d'un nouveau poste de superviseur à l'approvisionnement, afin de maintenir de hauts standards de qualité et faire face aux nouveaux défis de l'approvisionnement (résolution n° 2021-02-40);

CONSIDÉRANT le haut niveau de compétence de la candidate et ses onze (11) années d'expérience dans son domaine d'expertise;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EMBAUCHER madame Stéphanie Fournier au poste de superviseur à l'approvisionnement, avec entrée en fonction le 28 juin 2021, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel-cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-73)

Entente pour la réalisation du Marché fermier du vieux Saint-Lambert et du marché fermier de Noël en 2021

CONSIDÉRANT le rayonnement du Marché public pour Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que le Marché fermier estival et le Marché fermier de Noël 2019 et 2020 ont connu un franc succès;

CONSIDÉRANT que l'organisme « *À la fortune du pot* » a déposé un projet visant la tenue des marchés fermiers pour l'édition 2021.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme « *À la fortune du pot* » relativement à la tenue du Marché fermier estival et du Marché fermier de Noël pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-74)

Location du Centre multifonctionnel pour l'exposition De la couleur contre la douleur - édition 2021

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Artistes de coeur organise l'exposition *De la couleur contre la douleur* au profit de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et qu'il s'agit d'une activité culturelle gratuite pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme souhaite louer le centre multifonctionnel pour y présenter son exposition-bénéfice à un tarif forfaitaire préférentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'événement n'a pas eu lieu en 2020 en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'est pas reconnu suivant la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE LOUER le centre multifonctionnel à l'organisme Artistes de coeur au tarif préférentiel forfaitaire de 500 \$, du 24 au 28 novembre 2021, pour la tenue de son exposition-bénéfice *De la couleur contre la douleur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-75) Adjudication du contrat de construction 21GN02 - réfection de bordures et trottoirs

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Construction G3 inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 368 853,60 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 378 074,94 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 368 853,60 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (9 221,34 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 378 074,94 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour le programme d'entretien routier 2021 de la ville et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-182)*;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-76) Adjudication du contrat de construction 21GN06 - réparation d'un bris d'aqueduc sur le boul. Churchill

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de construction n° 21GN06 ayant pour objet la réparation d'un bris d'aqueduc sur le boul. Churchill à l'intersection du boul. Victoria, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Excavation Civilpro inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 92 922,06 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 97 568,16 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 92 922,06 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (4 646,10 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 97 568,16 \$, toutes taxes comprises, au fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-77)

Proposition d'entente de partenariat avec Hydro-Québec - déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite, dans le cadre de son plan de développement durable, promouvoir l'utilisation de véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la ville souhaite procéder à l'implantation de bornes électriques dans des emplacements publics;

CONSIDÉRANT QUE la société *Hydro-Québec* propose à la ville de conclure une entente d'une durée de cinq ans ayant pour objet un partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE CONCLURE avec la société *Hydro-Québec* l'entente d'une durée de cinq ans ayant pour objet un partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée par celle-ci;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer cette entente au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-78)

Demande d'enfouissement de réseaux câblés - Hydro Québec

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de redéveloppement de l'avenue Saint-Charles et de la rue Mercier, la Ville souhaite enfouir les réseaux câblés de ce secteur afin d'embellir la voie publique et permettre l'ajout d'arbres à grand déploiement;

CONSIDÉRANT QUE, pour débiter les travaux d'analyse, d'ingénierie et d'estimation de coûts, une demande doit être initiée auprès d'Hydro-Québec afin de permettre l'enfouissement des lignes de distribution existantes;

CONSIDÉRANT QU'un montant préliminaire de 15 000 \$, remboursable en cas d'abandon du projet, est requis afin de couvrir les honoraires d'Hydro-Québec pour l'étude du dossier.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le directeur du Génie, de l'Urbanisme et de l'Environnement à déposer auprès d'Hydro-Québec une demande d'enfouissement des lignes de distribution existantes sur l'avenue Saint-Charles et la rue Mercier;

D'IMPUTER la dépense afférente de 15 000 \$ au Programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-79)

Contrat de service pour les activités tennis 2021

CONSIDÉRANT QUE *QUARANTE-ZÉRO INC.* a déposé une proposition pour l'organisation des activités tennis à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE *QUARANTE-ZÉRO INC.* offre des programmes particuliers et uniques, et qu'il possède les compétences, les qualifications et l'expertise nécessaire à la réalisation et à la coordination des activités tennis.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

DE CONCLURE avec l'entreprise *QUARANTE-ZÉRO INC.* le protocole d'entente de gré à gré relativement à un contrat de services pour les activités tennis 2021 et de respecter les engagements selon les modalités et conditions prévues à ladite entente.

D'AUTORISER le *Directeur de la culture et des loisirs* à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-80)

Demande d'adhésion au programme Ville des abeilles - Bee City Canada

ATTENDU QUE l'objectif de la désignation Bee City Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs;

ATTENDU QUE les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore; et

ATTENDU QUE les villes/cantons/communautés Premières nations et leurs habitants ont la possibilité de protéger les abeilles et les pollinisateurs dans les espaces publics et privés; et

ATTENDU QUE protéger les pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté; et

ATTENDU QU'en devenant une Ville amie des abeilles, la ville/canton/communauté Première nation peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté;

ATTENDU QUE les employés/membre du conseil de bande sont autorisés à soumettre une demande de désignation de Ville amie des abeilles auprès de Bee City Canada.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

QUE la Division de l'environnement soit autorisée à soumettre une demande de désignation de Ville amie des abeilles auprès de Bee City Canada;

QUE la Ville de Saint-Lambert accepte la désignation de Ville amie des abeilles et s'engage à respecter les normes du programme de Bee City Canada; et

QU'une somme de 200 \$ soit réservée annuellement au budget d'opération de façon récurrente à compter de l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-81)

Adhésion au programme des villes Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités

CONSIDÉRANT la résolution d'appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le Comité de l'environnement et du développement durable a comme objectif 2021 de fixer des cibles de réduction de GES et de travail sur un plan de carboneutralité locale;

CONSIDÉRANT que la démarche d'adhésion au programme des villes Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités est gratuite;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de l'environnement et du développement durable.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'ADHÉRER au programme des villes Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités; et

DE RESPECTER les engagements de la démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-82)

Entente d'acquisition - Oeuvre d'art au carrefour giratoire

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2020-10-191 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020, le conseil a approuvé le financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) pour la réalisation complète de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2021-01-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, le conseil a approuvé la proposition artistique de Madame Joëlle Morosoli pour le projet de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE CONCLURE une entente avec Mme Joëlle Morosoli relativement à l'acquisition de l'oeuvre d'art au carrefour giratoire pour une valeur maximale de 95 429,25 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer au nom de la ville l'entente afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-83)

Nomination d'un membre citoyen au comité de gestion des déplacements

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir un poste vacant au sein du Comité de gestion des déplacements (CGD) ;

CONSIDÉRANT la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail *ad hoc*.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE NOMMER madame Marie Prince à titre de membre citoyen du comité de gestion des déplacements pour un mandat de deux ans.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-84)

Création d'un comité vélo et transport actif

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 19 février 2018, le conseil a procédé au dépôt de la candidature de la Ville de Saint-Lambert au volet collectivité de la Certification vélosympathique (résolution 2018-02-047);

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'une mention honorable a été décernée à la Ville de Saint-Lambert dans le cadre du mouvement VÉLOSYMPATHIQUE de Vélo Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville déposera une nouvelle candidature au printemps 2021 afin de tenter d'obtenir une certification supérieure.

CONSIDÉRANT QUE la formation d'un comité vélo et transport actif dans la collectivité est essentielle afin de démontrer une réelle volonté de renforcer la culture vélo.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la création d'un comité vélo et transport actif; et

D'APPROUVER la nomination des membres suivants au sein du comité:

Julie Bourgoin, présidente
France Desaulniers, conseillère municipale
Eric Painchaud, directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement
Marie Prince, citoyenne
Jason Demers, citoyen
Un policier à vélo du SPAL (à confirmer)
Un membre du comité éco citoyen (à confirmer)

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2021-03-85)

Concours de SLAM 2021 - Projet pilote

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lumina Conseil a soumis un projet « Concours de slam 2021 » dans le cadre de son offre de partenariat du 1^{er} mars 2021 intitulé *Des projets mobilisants autour de la parole vivante pour les jeunes de Saint-Lambert*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet intéressant et innovant peut s'inscrire dans les activités culturelles de la Ville.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

QUE la Ville autorise la tenue du concours de slam 2021 présenté par Lumina Conseil, et ce, dans le cadre des journées de la culture prévues au cours du mois de septembre 2021;

QUE la Ville devienne ainsi partenaire de ce concours en soutenant l'organisation du projet à l'intérieur des journées de la culture de la Ville et en accordant une aide financière de 3 500\$ à Lumina Conseil;

QUE Lumina Conseil prenne en charge l'ensemble de l'organisation de cet événement. À cet effet, elle doit notamment communiquer avec les institutions d'enseignement concernées durant la session scolaire actuelle, et ce, afin de permettre une planification efficace de cet événement;

D'IMPUTER la dépense de 3 500\$ au poste budgétaire 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-86)

Renforcement de la signalisation des corridors piétonniers dans le secteur de l'école Préville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sécuriser les corridors piétonniers dans le secteur de l'école Préville pour favoriser la mobilité active des écoliers;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gestion des déplacements en date du 16 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE MODIFIER la signalisation afin d'identifier les corridors piétonniers dans le secteur de l'école Préville;

D'AJOUTER des panneaux de signalisation pour identifier les corridors piétonniers sur l'avenue du Béarm, la rue de Savoie et l'avenue d'Alsace, et interdire le stationnement de 7h à 16h, du lundi au vendredi, à l'exception du mois de juillet;

D'IMPUTER la dépense de 600 \$ au poste budgétaire 02-355-12-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport de caractérisation de l'herbe à poux sur le territoire de Saint-Lambert

Il est procédé au dépôt du rapport de caractérisation de l'herbe à poux sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert par la division de l'environnement.

Ce travail souligne la nécessité de poursuivre les efforts et le suivi nécessaire afin de limiter au maximum le potentiel allergène du territoire provenant des espaces publics et éventuellement des terrains privés.

Dépôt du rapport annuel de l'Écobrigade

Il est procédé au dépôt par la division de l'Environnement du rapport annuel l'Écobrigade (équipe estivale) qui a patrouillé sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert.

(2021-03-87)

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de

vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté. La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller Blancquaert
appuyé par le conseiller Rodrigue

D'ajouter les deux paragraphes suivants les cinquième et sixième ATTENDU:

ATTENDU QUE le respect entre les élus, l'administration municipale et les citoyens est fondamental à la vie démocratique et à la participation citoyenne;

ATTENDU QUE les élus ont aussi le devoir de traiter les citoyens avec respect et d'être à l'écoute de leurs préoccupations légitimement exprimées.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller P. Glorieux.

La proposition d'amendement ayant été adoptée à la majorité, la proposition principale est modifiée en conséquence.

RÉSOLUTION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier 2021

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

(2021-03-88)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 103, rue du Pas-de-Calais (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2020-01-020);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent apporter des modifications au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 103, rue du Pas-de-Calais à la condition suivante :

- le revêtement de clin de bois doit être dans les teintes de gris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-89)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 215, boulevard Queen (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 215, boulevard Queen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-90)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 266, avenue du Régent (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 266, avenue du Régent à la condition suivante :

- la fenêtre du rez-de-chaussée et celle du sous-sol donnant sur l'élévation avant doivent être composées de trois sections de même largeur que la fenêtre existante à l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-91)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 515, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 515, avenue Maple tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-92) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 92, avenue Bétournay (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement au-dessus du garage et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 92, avenue Bétournay aux conditions suivantes :

- la lucarne proposée en projection droite de l'élévation avant doit être plus large;
- la fenêtre donnant sur la lucarne proposée à l'étage doit être composée de trois sections identiques et d'une largeur similaire aux sections des fenêtres que l'on retrouve au rez-de-chaussée;
- les deux colonnes appuyées sur le mur supportant la marquise donnant sur l'entrée principale doivent être retirées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-93) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 335, rue Green (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021 à l'effet de désapprouver le projet de transformation de la façade pour l'immeuble situé au 335, rue Green;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 335, rue Green pour les motifs que le projet ne respecte pas les dispositions des articles 3.1 i), 3.8 b) iv) et 3.8 b) i) du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234) à savoir que:

- les matériaux de revêtement doivent être associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité (art. 3.1 i));
- les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité (art. 3.8 b) iv));
- les qualités particulières et, de manière générale, le caractère d'une construction doivent être protégés (art. 3.8 b) i)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-94)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 344, boulevard Queen (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 344, boulevard Queen aux conditions suivantes :

- les garde-corps décoratifs en métal proposés au-dessus de l'entrée principale doivent être réduits en hauteur;
- les volets décoratifs adjacents à la fenêtre au-dessus de l'entrée principale doivent être retirés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-95)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 385, avenue de Mortlake (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2019-11-355);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement et de rénovation, déjà approuvés en 2019, sont en cours d'exécution, mais que des modifications sont proposées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 385, avenue de Mortlake à la condition suivante :

- la porte d'entrée doit être du même modèle que la porte d'entrée initialement acceptée en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-96)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 306, avenue Hickson (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 306, avenue Hickson aux conditions suivantes :

- la hauteur du revêtement métallique sous la nouvelle fenêtre de la lucarne en projection droite de l'élévation avant doit être identique à celle du revêtement métallique sous les ouvertures existantes à l'étage en projection gauche de l'élévation avant;

- le mur de fondation qui servira de garde-corps pour la cour anglaise, délimitant actuellement le périmètre de la serre existante, doit être conforme au Code de construction en vigueur;
- une bande de végétation doit être aménagée devant le mur de fondation donnant sur la rue délimitant la cour anglaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-97)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 474, avenue Victoria (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage de l'immeuble situé au 474, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-98)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 540, rue Logan (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 540, rue Logan à la condition suivante :

- les garde-corps, mains courantes et colonnes doivent être de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2021-03-99)

Délivrance des certificats d'autorisation des cafés-terrasses

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe i) du paragraphe f) de l'article 10.5 du Règlement de zonage (2008-43), la construction et l'aménagement d'un café-terrasse sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation suivant le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe ii) de la même disposition, l'exploitation d'un café-terrasse est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe iii) de la même disposition, il est permis d'implanter un café-terrasse sur le domaine public moyennant l'autorisation du conseil et selon les conditions fixées par ce dernier, lesquelles conditions peuvent être différentes de celles prévues à l'article 10.5 du Règlement de zonage; le conseil ayant par ailleurs toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2021, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour chacun des établissements d'entreprise qui figurent sur la liste dressée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection; le tout suivant les dispositions de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43) et celles de la Charte des cafés-terrasses; et

QUE nonobstant la section 5.2 du *Règlement 2020-185 concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2021*, **le tarif normalement imposé pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'un usage temporaire pour un café-terrasse est suspendu pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2021.** Le règlement 2020-185 sera modifié ultérieurement en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 21h35 et se termine à 22h14.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22h15 à 22h43.

Ce tour de table débute avec le conseiller Bernard Rodrigue.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22h43.

Pierre Brodeur
Maire

Martine Savard
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire suivra dès réception.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération du mois de mars

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 25 mars 2021 et la séance extraordinaire du 31 mars 2021, le tout conformément à l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.1)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération le 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets.

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants:

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 mars 2021, à 16 h et de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 mars 2021 à 8 h 48;

2.1 Approbation du rapport d'activité du Fonds régions et ruralité pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 (SD-2021-0823);

2.2 Approbation des priorités d'intervention 2021-2022 ainsi que la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (SD-2021-0822);

2.3 Appui à une demande d'exclusion déposée par la Ville de Longueuil à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une partie du lot 5 820 392 en zone agricole (SD-2021-0390);

4.1 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 29 mars 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-0828);

5.1 Adoption du texte du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil prenant effet le 1^{er} janvier 2022 (SD-2021-0658);

6.2 Adjudication du contrat APP-21-013 (2020-GDE-541) pour le service d'inspection et d'entretien d'appareils de levage aux installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2021-0646);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-106 pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réseau de radiocommunication numérique (option 1) et emprunt au fonds de roulement (SD-2021-0747);

6.4 Attribution de gré à gré du contrat pour la fourniture de service de formation aux policiers du Service de police (SD-2021-0229)

8.1 Approbation des Règlements L-110, L-111 et L-112 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2021-0363);

8.2 Adoption du Règlement CA-2021-344 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2021-0502);

8.3 Approbation du second amendement modifiant le bail intervenu avec Société en Commandite 4025 boulevard Taschereau portant sur un espace locatif situé au 4025, boulevard Taschereau, pour la relocalisation de la cour municipale de Longueuil (SD-2021-0606);

8.4 Approbation de l'avenant 6 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d'un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-0824);

8.5 Approbation d'une entente de partenariat 2021-2024 à intervenir avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin concernant la réussite éducative pour le territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-0837);

8.6 Approbation des Règlements L-113 et L-114 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2021-0833).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.2)

Autorisation au maire

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- La conseillère
- Le conseiller



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4) **Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Le maire mentionne que la prochaine réunion de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) aura lieu le 29 avril 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.5)

Votes lors des séances du conseil d'agglomération - conseiller Bernard Rodrigue

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.****

Attendu qu'en vertu de l'article 61 de la LOI sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, le maire d'une municipalité liée a l'obligation d'informer tous les membres du conseil municipal des sujets qui seront traités aux séances de l'agglomération;

Attendu qu'en vertu de l'article 62 de la LOI ci-haut mentionnée, le maire d'une municipalité liée a l'obligation de voter aux séances du conseil d'agglomération en conformité avec les orientations prises par le conseil municipal de la ville qu'il représente;

Attendu que la LOI ne confère pas au maire d'une municipalité liée le pouvoir de voter sur une résolution sans avoir obtenu préalablement une orientation du conseil municipal;

Attendu que le maire, Pierre Brodeur ne pouvait pas voter sur la dernière résolution ajoutée par la présidente de l'agglomération de Longueuil à l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2021, puisqu'il n'avait pas obtenu préalablement d'orientation du conseil municipal;

Attendu que le maire, Pierre Brodeur a voté lors de la séance extraordinaire de l'agglomération du 31 mars 2021 malgré qu'aucune résolution ne soit adoptée par le conseil municipal afin de lui donner les orientations sur les sujets de l'ordre du jour pour cette séance;

Nous, membres du conseil municipal DÉNONÇONS les agissements répréhensibles du maire de St-Lambert,

SOUHAITONS TRANSMETTRE, pour information, la présente résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest;

DEMANDONS À LA MINISTRE D'INTERVENIR et de voir au respect des règles de gouvernance.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2006-19 concernant les nuisances**

Le conseiller _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement concernant les nuisances sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à :

- introduire des dispositions relatives à l'abattage des arbres sur le domaine public;
- ajouter des pénalités additionnelles suite à l'abattage d'un arbre sur le domaine public;
- apporter une spécification pour lutter contre l'herbe à poux; et
- reporter jusqu'au 1^{er} mai 2022 la tolérance pour l'usage des souffleurs à feuilles à essence.

Le projet de règlement 2021-19-5 est déposé.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES
Abattage des arbres, herbe à poux et souffleurs à feuilles

À sa séance ordinaire du _____, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 1 du *Règlement concernant les nuisances* (2006-19) est modifié par l'ajout de la définition suivante :

« **Abattre un arbre** : signifie le couper, le détruire ou l'endommager; l'élaguer, l'étêter, le marquer; enlever l'écorce ou faire toute action susceptible de le blesser, l'empoisonner et le mettre en contact avec une substance toxique ou nuisible, anneler son tronc, ainsi que le couper, l'arracher, en éliminer en totalité ou en partie le système racinaire sans obtenir l'autorisation écrite d'un représentant de la ville. »

2. L'article 2 du *Règlement* est modifié par l'ajout du paragraphe 2.13 comme suit :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 2 se lit comme suit :

« À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé sur un terrain ou dans tout immeuble :

« 2.13 Le fait de laisser pousser sur son terrain de l'herbe à poux (*Ambrosia trifida* ou *Ambrosia artemisiifolia*) d'une hauteur de 10 centimètres et plus ».

3. L'article 4.9 du *Règlement* est remplacé par le suivant :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 4 se lit comme suit :

« À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et **est prohibé** sur une rue ou un trottoir ou dans les ruelles, cours, allées, terrains publics, places publiques, cours d'eau, parcs, ou fossés de la Ville :]

« 4.9 Le fait de d'abattre un arbre quel que soit son diamètre sur le domaine public de la Ville. »

4. Le sous-paragraphe c) du paragraphe 5.13 du *Règlement* est remplacé par le suivant :

[Référence pour le lecteur, le premier alinéa de l'article 5 se lit comme suit :

« À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé:]

« c) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence en tout temps et ce, à partir du **1^{er} mai 2022**; »

5. L'article 8.2 est modifié par l'ajout, après le sous-paragraphe 1° de ce qui suit :

« 1.1° Nonobstant ce qui précède, toute personne qui contrevient à la section 4.9 du présent règlement concernant la plantation et l'abattage d'arbres, ou qui permet une telle contravention, commet une infraction passible d'une amende d'au moins mille dollars (1 000,00 \$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 30 à 50 centimètres de diamètre, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins deux mille dollars (2 000,00 \$) et d'au plus quatre mille dollars (4 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 50 centimètres de diamètre et plus, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins 3 000,00 \$ et d'au plus 4 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins 4 000,00 \$ et d'au plus 6 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne morale.

1.2° En sus de la pénalité imposée au sous-paragraphe 1.1, le contrevenant devra déboursier la somme de 1 000 \$ qui sera mis à la disposition de la Ville pour planter des arbres sur les terrains publics (parcs, emprises et autres). »

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière

AVIS DE MOTION : 19 avril 2021
ADOPTION
ENTRÉE DE VIGUEUR

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le 10 juillet 2020

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

Abattre un arbre : signifie le couper, le détruire ou l'endommager; l'élaguer, l'étêter, le marquer; enlever l'écorce ou faire toute action susceptible de le blesser, l'empoisonner et le mettre en contact avec une substance toxique ou nuisible, anneler son tronc, ainsi que le couper, l'arracher, en éliminer en totalité ou en partie le système racinaire sans obtenir l'autorisation écrite d'un représentant de la ville.

2021-19-5, a. 1

Apposer : Ce terme signifie notamment écrire, esquisser, dessiner, colorier, reproduire, peindre, marquer, tracer, graver, coller, attacher, clouer ou brocher, ou faire autrement.

Autorité compétente : L'expression « autorité compétente » désigne le directeur de la Gestion du territoire, le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, le chef du Service des travaux publics, les inspecteurs aux permis et à l'urbanisme ainsi que les personnes désignées comme étant des représentants autorisés pour l'application de ce règlement.

Tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil est également désigné comme « autorité compétente » pour l'application du présent règlement.

Bruit : Un phénomène acoustique dû à la superposition de vibrations diverses, harmoniques ou non harmoniques. Les voix humaines, les cris d'animaux et la musique sont compris dans cette définition.

Graffiti : Ce terme signifie notamment une ou plusieurs lettres, un mot, une inscription, une marque, un dessin, une image, un imprimé, un autocollant, une figure, un symbole, un tag ou toutes marques similaires.

Jour : La période comprise entre 7 h et 21 h.

Nuit : La période comprise entre 21 h et 7 h.

Véhicule automobile : Tout véhicule au sens du Code de la sécurité routière du Québec. (L.R.Q., c. C-24.2)

Véhicule d'urgence : Tout véhicule d'urgence au sens du Code de la sécurité routière du Québec. (L.R.Q., c. C-24.2)

2011-19-2, a. 1

2. MATIÈRES MALSAINES ET NUISIBLES

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé sur un terrain ou dans tout immeuble :

- 2.1 Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des eaux sales ou stagnantes ou putrides ou contaminées, des immondices, du fumier, des animaux morts, des matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles.
- 2.2 Le fait de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, des détritiques, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes.
- 2.3 Le fait de laisser subsister un amoncellement ou une accumulation de terre, glaise, pierres, souches, arbres, arbustes ou d'un mélange de ceux-ci, un trou ou une baissière de manière à ce qu'il puisse s'y amasser des eaux sales, stagnantes, putrides ou contaminées ou de manière à causer un danger pour la santé ou la sécurité des personnes.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit prendre les moyens nécessaires pour égoutter ces eaux, niveler ou combler convenablement le terrain.
- 2.4 Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe à une hauteur de vingt (20) centimètres ou plus.
- 2.5 Le fait de déposer ou de jeter ou de laisser déposer ou jeter des huiles d'origine végétale, animale ou minérale ou de la graisse d'origine végétale ou animale à l'extérieur d'un bâtiment ailleurs que dans un contenant étanche, fabriqué de métal ou de matière plastique et fermé par un couvercle lui-même étanche.
- 2.6 Le fait de laisser un déblai ou un remblai sur un lot bâti ou non. Le propriétaire, le locataire ou l'occupant doit clôturer une telle excavation ou à défaut, combler et niveler le terrain sur lequel il existe une excavation.
- 2.7 L'émission d'étincelles, d'escarbilles ou de fumée dense provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou d'une autre source.
- 2.8 Le fait de brûler, à l'extérieur, du papier, des rebuts, des déchets, des feuilles, des immondices ou toute autre matière à l'exception d'un feu de bois dans un foyer extérieur.
- 2.9 Le fait de faire ou permettre qu'il soit fait usage de pétards et de feu d'artifice et d'allumer des feux en plein air s'il n'est pas sous le contrôle d'un artificier reconnu ou d'un surveillant-artificier, à l'exception des feux d'artifice de type familial.
- 2.10 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu de tolérer ou de laisser subsister, une accumulation de déchets autrement que

conformément aux règlements municipaux applicables en matière d'enlèvement des déchets.

- 2.11 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu de tolérer ou de laisser subsister, des odeurs désagréables ou nauséabondes ou un état quelconque de malpropreté.
- 2.12 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu de déposer, d'entreposer, de laisser déposer ou de laisser entreposer à l'extérieur d'un bâtiment tout objet ou bien meuble qui n'est pas destiné à une activité extérieure.

2.13 Le fait de laisser pousser sur son terrain de l'herbe à poux (*Ambrosia trifida* ou *Ambrosia artemisiifolia*) d'une hauteur de 10 centimètres et plus .

2021-19-5, a. 2

3. COMPOSTAGE

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé :

- 3.1 Le fait de déposer sur son terrain ou d'y laisser s'accumuler ou subsister du compost ou des matières organiques à l'extérieur d'un contenant à compost prévu à cette fin.
- 3.2 Le fait de déposer le contenant dans un endroit visible de la rue.
- 3.3 Le fait de déposer le contenant à une distance inférieure à 2 mètres des lignes de propriété.
- 3.4 Le fait de déposer dans ce contenant des restes de viande, graisse, litière, matière dangereuse au sens de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2).

4. LES NUISANCES SUR LA PLACE PUBLIQUE

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé sur une rue ou un trottoir ou dans les ruelles, cours, allées, terrains publics, places publiques, cours d'eau, parcs, ou fossés de la Ville :

- 4.1 Le fait de jeter, déposer, répandre, ou de permettre que soient jetés, déposés ou répandus de la terre, sable, boue, pierre, gravier, glaise, des déchets, des ordures, des rebuts, des détritiques, du papier, des journaux, des circulaires, des cendres, des immondices, des balayures, des eaux sales, de l'huile, de la graisse, de l'essence ou toute autre matière semblable.
- 4.2 Le fait de laisser croître sur sa propriété des arbres, des arbustes, des bosquets ou des haies qui nuisent aux équipements publics, propriété de la Ville tels que les lampadaires ou les panneaux de signalisation.
- 4.3 Le fait d'obstruer ou déposer tout genre de matières énumérées à l'article 4.1 du présent règlement et tous matériaux de façon à nuire au libre usage sans avoir obtenu une autorisation écrite de la Ville en vertu des tarifs en vigueur.

- 4.4 Le fait, en effectuant un transport au moyen d'un véhicule automobile, de répandre ou de laisser tomber l'une des matières énumérées à l'article 4.1 du présent règlement.
- 4.5 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain ou d'un bâtiment, d'où sortent des véhicules dont les pneus, les garde-boues, la carrosserie ou la boîte de chargement sont souillés ou chargés de terre, de boue, de pierre, de glaise ou d'une autre substance, de ne pas prendre les mesures voulues :
- 1° pour débarrasser les pneus, les garde-boues, la carrosserie ou la boîte de chargement de ces véhicules de toute terre, sable, boue, pierre, glaise ou autre substance qui peut s'en échapper et tomber sur la chaussée des rues ou sur les trottoirs de la ville;
 - 2° pour empêcher la sortie de tout véhicule sur lequel les opérations décrites au paragraphe précédent n'ont pas été effectuées.
- Une seule infraction par jour et par chantier peut être enregistrée pour les nuisances précédemment décrites aux articles 4.3 et 4.5.
- 4.6 Sauf lors de manifestations reconnues par le Conseil municipal, le fait de déposer, installer, poser, accrocher ou suspendre ou d'autoriser ou de permettre la pose, le dépôt, l'installation, l'accrochage ou la suspension de banderoles, affiches, annonces, drapeaux ou quelques autres objets de toute nature qu'ils soient, sur ou au-dessus des rues, trottoirs, terrains, places publiques, parcs et équipements d'utilité publique.
- 4.7 Le fait de déposer, de laisser déposer, d'autoriser ou de permettre que soit déposée de la neige ou de la glace sur un trottoir, une rue, un parc, un terrain public, une place publique, dans les eaux ou les cours d'eau municipaux, ainsi qu'à moins de 3 mètres d'une borne d'incendie.
- 4.8 Le fait de briser, d'altérer, de relocaliser ou de nuire à la visibilité d'une enseigne publique, d'une enseigne de circulation, d'une borne ou d'une clôture publique.
- 4.9 **Le fait de d'abattre un arbre quel que soit son diamètre sur le domaine public de la Ville.**

2021-19-5, a. 3

- 4.10 Tout arbre situé sur la propriété privée dont l'état, en tout ou en partie, cause de fait un danger à la sécurité du public et en particulier tout arbre mort, constitue une nuisance.
- Tout propriétaire sur la propriété duquel sera situé un arbre constituant une nuisance au sens de l'alinéa précédent, devra abattre cet arbre dans les quinze (15) jours de la réception d'un avis à cet effet.
- 4.11 Le fait d'abandonner ou de déposer à l'extérieur d'un immeuble, un réfrigérateur, une glacière ou tout autre objet muni d'une porte avec fermeture automatique qui ne s'ouvre que de l'extérieur, sans enlever cette porte ou cette fermeture.

5. LE BRUIT ET L'ORDRE

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé :

- 5.1 En tout temps et en toutes circonstances, tant sur la propriété publique que sur la propriété privée et tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un bâtiment, le fait de faire, provoquer du bruit ou d'inciter à faire du bruit par quelque moyen que ce soit, susceptible de nuire au bien-être, au confort, à la paix, au repos ou à la tranquillité du voisinage ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage ou de tolérer qu'un tel bruit subsiste.
- 5.2 Le fait pour un propriétaire, un locataire, un occupant ou un opérateur d'une machinerie de faire du bruit ou de tolérer que subsiste un bruit dont le niveau sonore équivaut ou dépasse cinquante (50) décibels en tout temps à la limite du terrain d'où provient le bruit.
- 5.3 Le fait pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lieu d'émettre ou de laisser émettre un bruit perceptible de l'extérieur d'un bâtiment et provenant notamment du fonctionnement d'une pompe à chaleur, d'un appareil d'air climatisé, d'un appareil de ventilation, d'un appareil de chauffage ou de tout autre moteur ou appareillage mécanique ou électrique dont le niveau sonore équivaut ou dépasse cinquante (50) décibels en tout temps à la limite du terrain d'où provient le bruit.
- 5.4 Le fait d'utiliser ou de permettre que soit utilisé, une radio, une télévision ou un autre instrument ou appareil propre à produire ou à reproduire des sons, de façon à causer un bruit perceptible de l'extérieur susceptible de nuire au bien-être, au confort, à la paix, au repos ou à la tranquillité du voisinage ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.
- 5.5 Le fait d'installer ou laisser installer ou utiliser ou laisser utiliser un haut-parleur ou appareil amplificateur à l'extérieur d'un édifice sauf lors d'événements spéciaux déclarés tels par le Conseil municipal.
- 5.6 Là où sont présentées, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice, des œuvres musicales, instrumentales ou vocales pré-enregistrées ou non, provenant d'un appareil de reproduction sonore ou provenant d'un musicien présent sur place, ou des spectacles, le fait d'émettre ou permettre que soit émis ou de laisser émettre un bruit ou une musique en tout temps de façon à ce qu'il soit entendu à une distance de 15 mètres ou plus de la limite du terrain sur lequel l'activité génératrice du son est située.
- 5.7 Le fait d'utiliser ou laisser utiliser une aire de chargement et déchargement commerciale ou industrielle entre 21 h et 7 h.
- 5.8 Le fait de charger et décharger des marchandises entre 21 h et 7 h.
- 5.9 Le fait de stationner ou laisser stationner un véhicule dont le moteur ou dont l'appareil de climatisation est en marche, et dont la masse nette est égale ou supérieure à 3 000 kg dans une aire de chargement et de déchargement, entre 21 h et 7 h.
- 5.10 Le fait d'utiliser une tondeuse à gazon à essence ou électrique le dimanche et entre 21 h et 7 h du lundi au samedi.

- 5.11 Le fait d'utiliser un ou des avions miniatures motorisés.
- 5.12 L'exécution de travaux de construction, de modification ou de réparation d'un bâtiment, d'un véhicule automobile ou d'une autre machine, et l'exécution à l'extérieur de travaux au moyen d'un outil bruyant le dimanche et entre 21 h et 7 h du lundi au samedi.
- 5.13 a) Le fait d'utiliser tout souffleur à feuilles, aspirateur à feuilles ou à brindilles, balai mécanique ou tout appareil du même type du lundi au vendredi inclusivement avant 7h et après 19h; les samedi et jours fériés avant 10h et après 16h, et le dimanche;
- b) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence entre le 1^{er} juin et le 30 septembre;
- c) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence en tout temps et ce, à partir du 1^{er} mai 2021.

2011-19-1, a. 1; 2020-19-4, a. 1; 2021-19-5, 4

- 5.14 Les opérations commerciales et industrielles suivantes entre 21 h et 7 h sont prohibées :
- 1° le dynamitage;
- 2° le chargement ou le déchargement d'un camion par tout moyen quel qu'il soit de moellon, de tuyau, de pierre, de gravier, de sable, de ciment, de mélanges de béton, de matériaux de construction et de plomberie lourde et de machinerie lourde;
- 5.15 Le bruit d'une sirène ou d'un autre dispositif d'alerte sauf en conformité d'un permis délivré à cet effet ou sauf en cas de nécessité.
- 5.16 Le bruit provenant d'instruments de musiciens ambulants sur la voie publique entre 21 h et 7 h.
- 5.17 Le bruit de la criée sur la voie publique par les marchands ambulants lorsqu'elle comporte des cris susceptibles de nuire au bien-être, au confort, à la paix, au repos ou à la tranquillité du voisinage ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.
- 5.18 Pour toute infraction commise en contravention d'un article qui prévoit une intensité sonore maximum, le niveau d'intensité de bruit est mesuré au moyen d'un décibel mètre qualibré et utilisé de la manière prescrite.

5A. FLÂNAGE

Nul ne peut, sans excuse raisonnable dont la preuve lui incombe, flâner dans un endroit public ou dans un endroit privé où le public a accès.

Malgré la généralité de ce qui précède, est considérée comme flânant, toute personne qui s'attarde sans raison :

- 1° et gêne la libre circulation des personnes ou des biens;

- 2° à moins de trois mètres d'un escalier, escalier mécanique, ascenseur, guichet automatique ou d'une porte d'un commerce ou d'un bâtiment où le public a accès;
- 3° dans un rayon de 100 mètres d'une école qui n'est pas fréquentée par cette personne, un membre de sa famille ou qui ne possède par l'autorisation d'un parent à quérir un enfant mineur, et ce, durant les jours d'école.

2016-19-3, a. 1

5B. PRÉSENCE INTERDITE

Nul ne peut escalader les murs ou se retrouver d'une quelconque façon sur le toit d'un édifice public ou d'un édifice privé auquel le public a accès sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de cet édifice.

2016-19-3, a. 1

6. CONCERNANT CERTAINS VÉHICULES

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé :

- 6.1 Le fait d'utiliser ou de permettre que soit utilisé un véhicule automobile qui émet un bruit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.2 Le fait de conduire un véhicule automobile de telle manière à causer un crissement de pneus en démarrant, en tournant aux intersections ou dans les courbes ou en freinant, créant ainsi une nuisance à la paix et à la tranquillité du voisinage.
- 6.3 Le fait de conduire un véhicule automobile en utilisant un système de freinage produisant un bruit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.4 Le fait d'actionner le moteur d'un véhicule automobile alors qu'il est immobilisé ou d'actionner le mécanisme de mouvement d'un appareil à une vitesse telle que le bruit produit soit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.5 Le fait d'accélérer ou d'emballer inutilement le moteur d'un véhicule automobile soit en démarrant, soit en conduisant le véhicule, de telle façon que le bruit produit soit d'une intensité supérieure au niveau de décibel déterminé suivant les normes décrites à l'annexe 2 du présent règlement.
- 6.6 Le fait de laisser, de déposer ou de jeter dans ou sur tout immeuble ou sur un terrain un ou plusieurs véhicules automobiles hors d'état de fonctionnement, fabriqués depuis plus de sept (7) ans, visibles de la voie publique.
- 6.7 Le fait de laisser ou déposer sur un terrain un ou plusieurs véhicules automobiles entreposés sur des blocs ou tout autre système de levage.

6.8 (supprimé).

2011-19-2, a. 2

7. AUTRES NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibé :

7.1 La projection directe de lumière en dehors du terrain ou du lot où se trouve la source de la lumière, susceptible de causer un inconvénient aux citoyens se trouvant sur un terrain autre que celui d'où émane la lumière.

7.2 Le fait d'avoir, d'installer ou de laisser installer un projecteur dont l'axe de projection du faisceau lumineux excède dans sa rencontre avec la ligne du sol les limites du terrain à l'intérieur duquel il est situé.

Pour les fins du présent article, un projecteur comprend un cylindre ou autre volume semblable, dont la partie postérieure forme un réflecteur parabolique, au foyer duquel se trouve le cratère lumineux d'un arc électrique, ou une lampe à incandescence de puissance élevée et qui est fermé par une glace ou un système optique amplificateur.

7.3 Le fait d'apposer, sur un bien public ou privé, tout graffiti, à l'exception de ce qui est autorisé par une loi, un règlement, une résolution ou avec l'accord formel du propriétaire de ce bien.

2011-19-2, a. 3

7.4 Le fait d'avoir en sa possession, sans excuse raisonnable, de la peinture ou un instrument pouvant servir à apposer un graffiti dans des circonstances qui donnent raisonnablement lieu de conclure que cette peinture ou cet instrument a été utilisé, est destiné ou a été destiné à être utilisé en contravention avec l'article précédent.

2011-19-2, a. 3

7.5 Le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant de laisser ou permettre que soient laissés, sur toute construction, un ou des graffitis.

2006-19, a. 7.4; 2011-19-2, a. 3

8. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

8.1 Application du règlement

Le Conseil municipal autorise, de façon générale, l'autorité compétente à appliquer le présent règlement, à prendre ou imposer toute mesure destinée à éliminer ou empêcher ces nuisances et à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

L'autorité compétente est autorisée à visiter et à examiner toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater toute contravention au présent règlement et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices, doit les recevoir, les laisser

pénétrer et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Le fait d'incommoder, d'injurier, d'interdire ou d'empêcher de quelque manière l'accès à l'autorité compétente ou d'y faire autrement obstacle est prohibé.

2011-19-2, a. 4

8.2 Contraventions, pénalités et recours

1° Sans préjudice aux autres recours de la Ville, quiconque, propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, contrevient aux articles 7.3 à 7.5 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 300 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 600 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimale de 600 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 1 200 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale; dans tous les cas, l'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.

1.1° Toute personne qui contrevient à l'article 4.9 du présent règlement concernant l'abattage d'arbres, ou qui permet une telle contravention, commet une infraction passible d'une amende d'au moins mille dollars (1 000,00 \$) et d'au plus mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 30 à 50 centimètres de diamètre, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins deux mille dollars (2 000,00 \$) et d'au plus quatre mille dollars (4 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

En cas de récidive ou d'une coupe illégale d'un arbre mesurant 50 centimètres de diamètre et plus, mesuré au sol, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins trois mille dollars (3 000,00 \$) et d'au plus quatre mille dollars (4 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende d'au moins quatre mille dollars (4 000,00 \$) et d'au plus six mille dollars (6 000,00 \$) s'il s'agit d'une personne morale.

1.2° En sus de la pénalité imposée au sous-paragraphe 1.1, le contrevenant devra déboursier la somme de 1 000 \$ qui sera mis à la disposition de la Ville pour planter des arbres sur les terrains publics (parcs, emprises et autres).

2021-19-5, a. 5

- 2° Sans préjudice aux autres recours de la Ville, quiconque, propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, contrevient à quelque une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 200 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimale de 200 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 400 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale; dans tous les cas, l'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique et de 4 000 \$ si le contrevenant est une personne morale.
- 3° Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.
- 4° Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.
- 5° L'autorité compétence est habilitée à signer tout affidavit, dénonciation ou sommation ou tout autre document requis pour donner effet à la poursuite.
- 6° Outre les recours par action pénale, la Ville peu exercer, devant les tribunaux de juridiction compétente, contre tout propriétaire, locataire, occupant ou entrepreneur, personne physique ou morale, tous les recours de droit nécessaire pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

2011-19-2, a. 5

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 9.1 Le présent règlement remplace tout règlement portant sur cette matière, notamment le règlement numéro 2240 de l'ancienne Ville de Saint-Lambert et ses amendements.
- 9.2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2006-19	<i>Règlement concernant les nuisances</i>	2006-07-12	2006-07-19
2011-19-1	<i>Règlement modifiant le règlement numéro 2006-19 concernant les nuisances</i>	2011-05-16	2011-05-24
2011-19-2	<i>Règlement modifiant le règlement numéro 2006-19 concernant les nuisances</i>	2011-11-14	2011-11-23
2016-19-3	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances</i>	2016-10-17	2016-10-26
2020-19-4	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances – souffleurs à feuilles</i>	2020-07-06	2020-07-10 2021-05-01

Annexe 1

UTILISATION D'UN DÉCIBEL MÈTRE

Mesures – Appareils

1. Le décibel mètre servant à mesurer l'intensité d'un bruit doit rencontrer les exigences de type ANSI SI.4-1971, type 2 et IEC-R123.
2. Le décibel mètre doit, lors de l'opération de mesure, être réglé sur son réseau pondérateur de type A et à une vitesse de réponse de type « lente ».
3. La mesure de l'intensité de bruit doit être prise à l'extérieur de la limite du terrain où se trouve la source de bruit.
4. Le niveau d'intensité de bruit doit être mesuré sur une période de quinze (15) minutes consécutives.

Mesures – Position du microphone

5. Lors des mesures prises à l'extérieur de bâtiments ou sur des espaces non bâtis, le microphone doit être à 1,2 mètre au-dessus du sol, sauf dans le cas décrit au paragraphe 6 de la présente annexe.
6. S'il s'agit de mesurer l'impact d'un bruit extérieur sur un bâtiment, le microphone doit être à 1 mètre face à l'ouverture, porte ou fenêtre de la partie du bâtiment perturbée par le bruit.

Annexe 2

BRUIT ÉMIS PAR LES VÉHICULES AUTOMOBILES

Niveaux maximums

- 1.1 Le niveau maximum de l'intensité du bruit qu'un véhicule automobile ne peut dépasser sans que son détenteur n'encoure les pénalités prescrites à l'article 8 du présent règlement correspond au nombre de décibels qui figure à la colonne 2 du tableau « A » de la présente annexe, en regard de chacune des catégories de véhicules établies à la colonne 1 dudit tableau.
- 1.2 Le niveau maximum de l'intensité du bruit qu'un véhicule automobile peut émettre correspond au nombre de décibels qui figure à la colonne 3 du tableau « A » de la présente annexe, en regard de chacune des catégories de véhicules établie à la colonne 1 dudit tableau.
- 1.3 Dans le cas de véhicules de plus de treize mille six cents kilogrammes de poids total en charge (13 600 kg P.T.C.), une correction de cinq décibels (5 dB) doit, pour les fins de l'examen en freinage, être effectuée en majoration du niveau indiqué pour cette catégorie à la colonne 3 du tableau « A » de la présente annexe.

Mesures

- 2.1 La mesure de l'intensité du bruit émis par un véhicule automobile en circulation, à l'aide du décibelmètre, se prend du côté du couloir utilisé par le véhicule à partir d'un point situé à 3 mètres de ce couloir, à une hauteur de 1,2 mètre et dans une zone dégagée d'environ 10 mètres autour du microphone.

TABLEAU « A »

Colonne 1		Colonne 2	Colonne 3
I	Véhicule de promenade Taxi	89	87
II	Motocyclette Véhicule de ferme Véhicule de livraison et véhicule de commerce de moins de 3 600 kg P.T.C., autre que la grue, la remorque et le tracteur Autobus de moins de 20 places	91	90
III	Véhicule de livraison et véhicule de commerce de 3 600 kg à 13 600 kg P.T.C., autres que la grue et la remorque	94	92
IV	Véhicule de livraison et véhicule de commerce de plus de 13 600 kg P.T.C.; y compris le camion, la grue et le tracteur avec remorque Véhicule de service Autobus de 20 places et plus	99	96



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Avis de motion - règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de réfection du parc Logan**

Le conseiller _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement d'emprunt décrétant des dépenses au montant de 1 100 000 \$ pour le réaménagement du parc Logan sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la Ville à emprunter et à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les travaux de réfection du parc Logan.

Le projet de règlement est déposé.

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 100 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME
MONTANT AUX FINS DE LA RÉFECTION DU PARC LOGAN**

À sa séance ordinaire du _____ 2021, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection du parc Logan selon les plans et devis préparés par Nicolas Beaudoin, ing. portant le numéro 12GN12-PL02, en date du 13 avril 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Eric Painchaud ing., le 13 avril 2021, lesquels font respectivement partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 100 000 \$ pour les fins du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 100 000 \$ sur une période de 15 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Annexe A

Cette annexe est constituée de l'estimation détaillée préparée par Eric Painchaud ing, le 13 avril 2021.

PROJET



Réfection du parc Logan

ANNEXE A

SOMMAIRE DE L'ESTIMATION DES COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

DESCRIPTION	MONTANT
1.0 Parc Logan (11 600 m²)	
1.1 Organisation de chantier	30 000 \$
1.2 Travaux aqueduc, égout et pluvial	60 000 \$
1.3 Sentiers	75 000 \$
1.4 Gestion des sols	8 000 \$
1.5 Ouvrage en béton	110 000 \$
1.6 Architecture du paysage et aires de jeux	300 000 \$
1.7 Terrassment	210 000 \$
1.8 Éclairage	32 000 \$
Sous-total travaux	825 000 \$
TOTAL TRAVAUX	825 000 \$
AUTRES DÉPENSES RELIÉS AU PROJET	
CONTINGENCES (10%)	82 500,00 \$
Sous-total	907 500,00 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS (10%)	90 750,00 \$
Sous-total	998 250,00 \$
TAXES NETTES (4,9875%)	49 788 \$
SOUS-TOTAL TAXES NETTES	1 048 037,72 \$
FRAIS INCIDENTS (±5%)	51 962,29 \$
GRAND TOTAL	1 100 000,00 \$

Préparé par:


Éric Painchaud, ing. OIQ no. 124655
Directeur du Génie, de l'Urbanisme et de l'Environnement

Date: 13 avril 2021

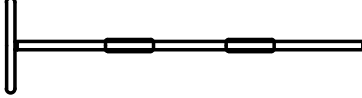
Annexe B

Cette annexe est constituée du plan numéro 12GN12-PL02 préparé par Nicolas Beaudoin, ing., le 13 avril 2021.

PROJET



LÉGENDE



BALANÇOIRE PROPOSÉE



PANIER À REBUTS PROPOSÉ



BANC PROPOSÉ



FONTAINE À BOIRE PROPOSÉE

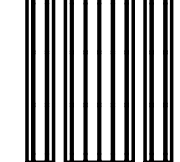
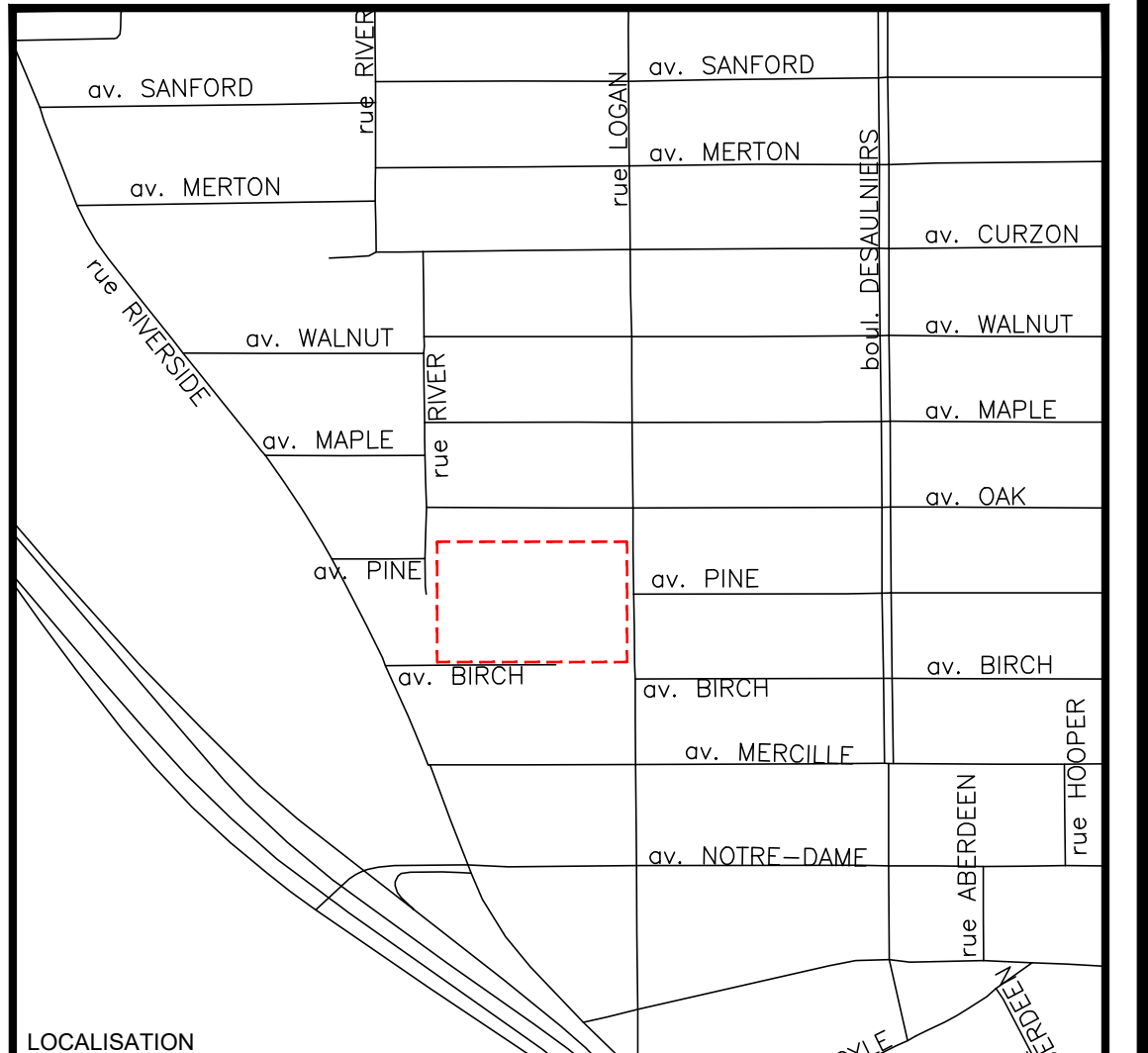


TABLE À PIC-NIC PROPOSÉE

ANNEXE B

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR
À DES FINS DE CONSTRUCTION



LOCALISATION

0	ÉMIS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT	NB	13-04-2021
ÉMI.	DESCRIPTION	APPR.	DATE

SOEAUX



VILLE DE SAINT-LAMBERT

DIVISION DU GÉNIE
35, avenue Fort, Saint-Lambert (Québec) J4P 3B9
Téléphone: (450) 446-3064 Télécopieur: (450) 923-6025
genie@saaint-lambert.ca

REFERENCES

PROJET:
**RÉAMÉNAGEMENT
DU PARC LOGAN**

TITRE:
**VUE EN PLAN
PARC LOGAN**
CONCEPT PRÉLIMINAIRE POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT (ANNEXE B)

DESSINÉ: Nicolas BEAUDOIN, ing.	ÉCHELLE: HOR: 1:200	VERT.:
CONÇU: Nicolas BEAUDOIN, ing.	FEUILLET: 1 de 1	
ÉRIFIÉ: A	DATE: 23-03-2021	
CONTRAT NO: 21GN12	DESSIN NO: PL-02	ÉMI: 0



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.3) **Avis de motion - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)**

Le conseiller _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce nouveau projet de règlement a été préparé pour ajouter des normes déontologiques plus précises relativement au respect envers les autres, l'obligation de respecter la politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail de la Ville ainsi qu'au respect de la confidentialité des informations qui ne sont pas publiques.

Ce projet prévoit également qu'un membre du conseil ne peut se placer dans une situation de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa charge.

Le projet de règlement est déposé.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (2018-161)**

À sa séance ordinaire du _____, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus 2018-161 est modifié par l'ajout du préambule suivant :

« CONSIDÉRANT QUE la confiance du public en l'intégrité de ses représentants est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'administration de la Ville et qu'il est du devoir de chacun des membres du conseil d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance, notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels.

CONSIDÉRANT QUE cette confiance est également tributaire du respect des valeurs et des règles prévues au présent Code d'éthique.

CONSIDÉRANT QUE le respect envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens constitue une valeur qui est au cœur de ces fonctions.

CONSIDÉRANT la *Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail* adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 26 août 2019 (résolution no. 2019-08-254).

CONSIDÉRANT QUE le présent code constitue un ensemble de règles et de mesures auxquelles chaque membre du conseil est strictement tenu de se conformer et qui s'ajoutent à toutes dispositions législatives ou réglementaires auxquelles il est en outre assujéti, notamment en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (R.L.R.Q., chapitre T-11.011), du Code de procédure civile (R.L.R.Q., chapitre C-25) ou du Code criminel (L.R.C., 1985, c. C-46) et qu'il n'est par ailleurs pas, pour autant, dispensé de prendre toutes les dispositions nécessaires, non prévues à ce code, pour éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et toute situation de harcèlement. »

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le paragraphe 2^e du 1^{er} alinéa, des mots « dans l'accomplissement de cette mission, il doit agir avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement; »

3. Le premier alinéa de l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 5. Les règles, principes et valeurs énoncées dans ce code doivent être respectées par les élus à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission : »

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6, du suivant :

« 6.1 Un membre du Conseil ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa charge.

Par proche, on entend toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment un conjoint, un enfant, un ascendant, un frère, ou une sœur ».

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 7, des suivants :

- « 7.1 Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la ville et respecter la *Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail*, dont les *Rôles et Responsabilités* constituent une règle aux termes du présent Code d'éthique.
- Il est interdit à tout membre du conseil de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants.
- 7.2 Il est interdit à tout membre du conseil d'entraver ou de s'ingérer dans le travail des fonctionnaires municipaux.
- 7.3 Le membre du conseil doit agir avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement face à la mission d'intérêt public qui lui incombe.
- 7.4 Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du Conseil, des employés de la Ville, des citoyens et des contribuables et notamment :
- a) faire preuve de civilité, de politesse, d'écoute, de considération et de tolérance envers l'une ou l'autre de ces personnes;
 - b) favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement et d'inconduite;
 - c) dans son comportement à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la Ville, accepter leurs différences, reconnaître leurs compétences et respecter leurs champs d'intervention;
 - d) suivre les canaux de communication, soutenir les processus décisionnels et les règles de fonctionnement établis par la Ville.
- 7.5 Le membre du conseil doit, à l'égard de la Ville, de son conseil ou de ses employés :
- a) respecter les décisions démocratiquement prises par le Conseil, de même que la finalité et l'esprit de la loi;
 - b) adhérer à ses orientations et à ses valeurs organisationnelles et en faire la promotion;
 - c) rechercher l'intérêt supérieur de la Ville à court et à long terme;
 - d) respecter la confidentialité des informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, notamment en s'abstenant de les utiliser ou de les communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville. »

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion :

Adoption :

Entrée en vigueur :

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (2018-161)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Entrée en vigueur le _____ 2021

PRÉAMBULE

« CONSIDÉRANT QUE la confiance du public en l'intégrité de ses représentants est essentielle au bon fonctionnement démocratique de l'administration de la Ville et qu'il est du devoir de chacun des membres du conseil d'exercer et de paraître exercer ses fonctions de façon à justifier cette confiance, notamment en évitant les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels.

CONSIDÉRANT QUE cette confiance est également tributaire du respect des valeurs et des règles prévues au présent Code d'éthique.

CONSIDÉRANT QUE le respect envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens constitue une valeur qui est au cœur de ces fonctions.

CONSIDÉRANT la *Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail* adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 26 août 2019 (résolution no. 2019-08-254).

CONSIDÉRANT QUE le présent code constitue un ensemble de règles et de mesures auxquelles chaque membre du conseil est strictement tenu de se conformer et qui s'ajoutent à toutes dispositions législatives ou réglementaires auxquelles il est en outre assujéti, notamment en application de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (R.L.R.Q., chapitre T-11.011), du Code de procédure civile (R.L.R.Q., chapitre C-25) ou du Code criminel (L.R.C., 1985, c. C-46) et qu'il n'est par ailleurs pas, pour autant, dispensé de prendre toutes les dispositions nécessaires, non prévues à ce code, pour éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels et toute situation de harcèlement. »

2021-161-1, a. 1

1. Le présent règlement constitue le code d'éthique et de déontologie des élus.
2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil.
3. Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1° accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la ville;
- 2° instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3° prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4° assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

4. Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil en leur qualité d'élu, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la ville :

- 1° l'intégrité :
tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice;
- 2° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public :
tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe;
~~dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement;~~

2021-161-1, a. 2

- 3° le respect envers les autres membres, les employés de la ville et les citoyens :
tout membre favorise le respect dans les relations humaines; il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions;
- 4° la loyauté envers la ville :
tout membre recherche l'intérêt de la ville;
- 5° la recherche de l'équité :
tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit;
- 6° l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil :
tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs énumérées précédemment, soit l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

5. Les règles, principes et valeurs énoncées dans ce code doivent être respectées par les élus à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission :

- 1° de la ville;
- 2° d'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil.

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

2021-161-1, a. 3

6. Il est interdit à tout membre du conseil d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

- 6.1 Un membre du Conseil ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre, d'une part, son intérêt ou celui de ses proches et, d'autre part, les devoirs de sa charge.

Par proche, on entend toute personne entretenant une relation privilégiée avec la personne concernée, notamment un conjoint, un enfant, un ascendant, un frère, ou une sœur ».

2021-161-1, a. 4

7. Il est interdit à tout membre du conseil de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Le membre est réputé ne pas contrevenir au présent article lorsqu'il bénéficie des exceptions prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 12.

- 7.1 Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la ville et respecter la *Politique concernant le harcèlement psychologique ou sexuel et la violence en milieu de travail*, dont les *Rôles et Responsabilités* constituent une règle aux termes du présent Code d'éthique.

Il est interdit à tout membre du conseil de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants.

- 7.2 Il est interdit à tout membre du conseil d'entraver ou de s'ingérer dans le travail des fonctionnaires municipaux.

- 7.3 Le membre du conseil doit agir avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement face à la mission d'intérêt public qui lui incombe.

7.4 Le membre du conseil doit en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du Conseil, des employés de la Ville, des citoyens et des contribuables et notamment :

- a) faire preuve de civilité, de politesse, d'écoute, de considération et de tolérance envers l'une ou l'autre de ces personnes;
- b) favoriser le maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux et d'un milieu de travail sain et exempt de toute forme de harcèlement et d'inconduite;
- c) dans son comportement à l'égard des autres membres du conseil et des employés de la Ville, accepter leurs différences, reconnaître leurs compétences et respecter leurs champs d'intervention;
- d) suivre les canaux de communication, soutenir les processus décisionnels et les règles de fonctionnement établis par la Ville.

7.5 Le membre du conseil doit, à l'égard de la Ville, de son conseil ou de ses employés :

- a) respecter les décisions démocratiquement prises par le Conseil, de même que la finalité et l'esprit de la loi;
- b) adhérer à ses orientations et à ses valeurs organisationnelles et en faire la promotion;
- c) rechercher l'intérêt supérieur de la Ville à court et à long terme;
- d) respecter la confidentialité des informations non disponibles au public dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, notamment en s'abstenant de les utiliser ou de les communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville.

2021-161-1, a. 5

- 8.** Il est interdit à tout membre du conseil de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.
- 9.** Il est interdit à tout membre du conseil d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.
- 10.** Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 9 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier tient un registre public de ces déclarations.
- 11.** Un membre ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la ville ou un organisme visé au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 5.

Un membre est réputé ne pas avoir un tel intérêt dans les cas suivants :

- 1° le membre a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible;
- 2° l'intérêt du membre consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote;
- 3° l'intérêt du membre consiste dans le fait qu'il est membre, administrateur ou dirigeant d'un autre organisme municipal, d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), d'un organisme à but non lucratif ou d'un organisme dont la loi prévoit que cette personne doit être membre, administrateur ou dirigeant en tant que membre du conseil ou de l'organisme municipal;
- 4° le contrat a pour objet une rémunération, une allocation, un remboursement de dépenses, un avantage social, un bien ou un service auquel le membre a droit à titre de condition de travail attachée à sa fonction au sein de la ville ou de l'organisme municipal;
- 5° le contrat a pour objet la nomination du membre à un poste de fonctionnaire ou d'employé dont l'occupation ne rend pas inéligible son titulaire;
- 6° le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la ville ou l'organisme municipal;
- 7° le contrat a pour objet la vente ou la location, à des conditions non préférentielles, d'un immeuble;
- 8° le contrat consiste dans des obligations, billets ou autres titres offerts au public par la ville ou l'organisme municipal ou dans l'acquisition de ces obligations, billets ou autres titres à des conditions non préférentielles;
- 9° le contrat a pour objet la fourniture de services ou de biens que le membre est obligé de faire en faveur de la ville ou de l'organisme municipal en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;

- 10° le contrat a pour objet la fourniture d'un bien par la ville ou l'organisme municipal et a été conclu avant que le membre n'occupe son poste au sein de la ville ou de l'organisme et avant qu'il ne pose sa candidature à ce poste lors de l'élection où il a été élu;
- 11° dans un cas de force majeure, l'intérêt général de la ville ou de l'organisme municipal exige que le contrat soit conclu de préférence à tout autre.

- 12.** Le membre qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question à laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt, avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt, puis quitter la séance, pour tout le temps que dureront les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachés à ses fonctions au sein de la ville ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre ne peut raisonnablement être influencé par lui.

- 13.** Il est interdit à tout membre d'utiliser les ressources de la ville ou de tout autre organisme visé au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 5, à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

- 14.** Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

15. Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil.
16. Il est interdit à un membre de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la ville.
17. Il est interdit à tout membre du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la ville.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 18.

18. Tout manquement à une règle prévue au présent code par un membre du conseil peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :
 - 1° la réprimande;
 - 2° la remise à la ville, dans les trente jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
 - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle du présent code;
 - 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle du présent code, en tant que membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la ville ou d'un organisme visé au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 5;
 - 4° La suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours; cette suspension ne peut avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre du conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la ville, ou en sa qualité de membre d'un conseil de la ville, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation, ou toute autre somme de la ville ou d'un tel organisme

19. L'article 1 du *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les employés municipaux de la Ville de Saint-Lambert* (2012-100) est modifié par la suppression de « , à l'exception des employés visés par le Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la Ville et ses amendements »

20. Le Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la ville (2014-112) est abrogé.

HISTORIQUE

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2018-161	Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)	2018-02-19	2018-02-27
2018-161-1	Règlement modifiant le règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus (2018-161)	2021-05-xx	2021-05-xx



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 avril 2021 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2021, pour les sommes respectives de 2 235 114,35 \$ et 1 058 028,04 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires, les transactions de MasterCard et la liste des subventions aux organismes pour la période du 01 au 31 mars 2021.

Date : 2021-04-06

Signature : 

Maxime Marquis, CPA auditeur, CA
(Directeur des finances et trésorier)

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164333	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	00137	Nom:	AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant:	313,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-10	72509100	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2021-6406)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6406)		7,94 \$	
2021-02-11	72512549	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2021-6406)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6406)		305,09 \$	
No paiement:	164334	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	03350	Nom:	ATELIER D'USINAGE L C INC.	Montant:	1 497,55 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-01-26	12825	RÉPARATION DE VÉHICULES (2021-6451)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6451)		1 497,55 \$	
No paiement:	164335	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	59630	Nom:	BATTERIES EXPERT VPZBE INC	Montant:	344,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-10	12242	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8142)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8142)		344,87 \$	
No paiement:	164336	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	50103	Nom:	BELL CANADA	Montant:	67,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-17	0131369-17-02-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			67,73 \$	
No paiement:	164337	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	95748	Nom:	BIBLIOTHEQUE DE BROSSARD GEORGETTE-LEPAGE	Montant:	28,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-01-28	20210128	FRAIS POUR DOCUMENT PERDU (2021-6431)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6431)		28,95 \$	
No paiement:	164338	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	95854	Nom:	BOLLARD CANADA INC	Montant:	7 936,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-09	2291	ACHAT ET INSTALLATION DE BOLLARDS (2020-1656)			Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-1656)		7 936,69 \$	
No paiement:	164339	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	59283	Nom:	BRUNO ST-PIERRE	Montant:	1 407,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-08	336924	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9024)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9024)		1 407,10 \$	
No paiement:	164340	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	95750	Nom:	BUREAU D'ETUDES SPECIALISEES INC	Montant:	5 978,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-09	BES-21-049	RAPPORT EXPERTISE STRUCTURALE - GARAGE MUNICIPAL (2021-4005)			Eric Painchaud	Ghislain L'Écuyer (2021-4005)		5 978,70 \$	
No paiement:	164341	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	140,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164341	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	140,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-09-10	4960	ACHAT DE MATÉRIEL - PROGRAMME KARIBOU (2020-1519)			Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1519)		42,50 \$	
2021-01-19	4602	ACHAT PROTECTEUR HYDROFUGE POUR TISSU (2021-1021)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-1021)		52,38 \$	
2021-01-21	5132	ACHAT DE PELLE TRINEAU (2021-6447)			Ronald Laurin	Jean-François Blanchette (2021-6447)		45,86 \$	
No paiement:	164342	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	00902	Nom:	CLUB DE BOULINGRIN DE SAINT-LAMBERT	Montant:	8 510,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-23	20210223	SUBVENTION AUX ORGANISMES 2021			Georges Pichet			8 510,00 \$	
No paiement:	164343	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	59266	Nom:	DAVID LA RUE	Montant:	1 300,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-23	20210223	SUBVENTION 2021			Georges Pichet			1 300,00 \$	
No paiement:	164344	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	04477	Nom:	ELECTRONIQUE MASTER VOX	Montant:	97,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-08	IN270704	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8138)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8138)		97,66 \$	
No paiement:	164345	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	01548	Nom:	ENQUETES ET SERVICES CONSEILS GW	Montant:	287,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-10	82274-MTL	SERVICES PROFESSIONNELS			Mélissa Mercure			287,44 \$	
No paiement:	164346	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	05158	Nom:	Excellence hydraulique Inc.	Montant:	488,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-08	36134	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8136)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8136)		488,64 \$	
No paiement:	164347	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	00066	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant:	133 001,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	20210225-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS			Maxime Marquis			50 548,66 \$	
2021-02-25	20210225-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES			Maxime Marquis			2 373,44 \$	
2021-02-25	20210225	CAISSE DE RETRAITES CADRES			Maxime Marquis			80 079,52 \$	
No paiement:	164348	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	03137	Nom:	GOODYEAR CANADA INC	Montant:	1 044,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-10-26	0089675241	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6468)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6468)		531,56 \$	
2020-12-03	0091047174	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8765)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8765)		512,51 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: 164349		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC		Montant: 3 736,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-25	666 702 236 527	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)		Maxime Marquis		1 721,63 \$
2021-02-24	659 502 526 949	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)		Maxime Marquis		538,15 \$
2021-02-23	646 002 546 664	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)		Maxime Marquis		711,11 \$
2021-02-10	672 102 208 448	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)		Maxime Marquis		765,99 \$
No paiement: 164350		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 59699	Nom: LEA-JEANNE TREMBLAY		Montant: 800,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-23	20210223	SUBVENTION 2021		Georges Pichet		800,00 \$
No paiement: 164351		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)		Montant: 515,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-12	38455	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	515,53 \$
No paiement: 164352		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 02483	Nom: REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC		Montant: 277,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-01	20210301	AJOUT D'UN RÉPONDANT À LA LICENCE DE CONSTRUCTION PROPRIÉTAIRE COP		Ronald Laurin		277,53 \$
No paiement: 164353		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 58432	Nom: QUALITE AIR TOTALE (Q.A.T.) INC		Montant: 443,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-11	107155	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-1053)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-1053)	443,80 \$
No paiement: 164354		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC		Montant: 237,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-08	0781747	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6328)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6328)	210,33 \$
2021-02-11	0781965	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6404)		Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6404)	27,42 \$
No paiement: 164355		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 00064	Nom: REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL		Montant: 42 015,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-25	20210225	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS FE		Maxime Marquis		42 015,88 \$
No paiement: 164356		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 03109	Nom: RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC		Montant: 88,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	FR95270	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8145)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8145)	88,02 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164357	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	528,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-09	41040-12582221	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6331)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6331)		528,69 \$	
No paiement:	164358	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	691,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-10	41460-12528971	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6337)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6337)		64,09 \$	
2021-02-11	41460-12529581	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6338)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6338)		36,36 \$	
2021-02-10	41460-12528501	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6332)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6332)		396,86 \$	
2021-02-10	41460-12528431	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-6405)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6405)		117,92 \$	
2021-02-10	41460-12528491	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6332)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6332)		76,45 \$	
No paiement:	164359	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	00061	Nom:	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant:	5 841,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	20210225	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS			Maxime Marquis			5 841,60 \$	
No paiement:	164360	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	00138	Nom:	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	Montant:	40 545,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	20210225	IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES POUR 2021 - NO DOSSIER: 31858384			Ronald Laurin			40 545,16 \$	
No paiement:	164361	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	50011	Nom:	SOCIETE D'HISTOIRE MOUILLEPIED	Montant:	3 750,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-09-30	20200930	PANNEAUX D'INTERPRETATION EN HISTOIRE ET PATRIMOINE (2020-2804)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-2804)		3 750,00 \$	
No paiement:	164362	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	04924	Nom:	TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	Montant:	185,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-11	401150	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6336)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6336)		24,14 \$	
2021-02-11	401149	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6335)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6335)		161,04 \$	
No paiement:	164363	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	1 465,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	35290023026	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			1 465,99 \$	
No paiement:	164364	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	58040	Nom:	TRANSPORTS ANDRE LEMAY (LES)	Montant:	2 814,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-23	060	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9028)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9028)		2 814,19 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164365	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	76,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-19	00013439/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE			Maxime Marquis			76,84 \$	
No paiement:	164366	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	50226	Nom:	VILLE DE BROSSARD	Montant:	78 553,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-12	202100-000000014	SERVICE DE RELÈVE VDI - JANVIER 2021			Maxime Marquis			2 468,09 \$	
2021-02-12	202100-000000013	LICENCE MICROSOFT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021			Maxime Marquis			76 085,88 \$	
No paiement:	164367	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	01199	Nom:	103,3 FM LA RADIO ALLUMÉE	Montant:	2 362,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-12-03	20151913	ANNONCE " CAMPAGNE ACHAT LOCAL "			Georges Pichet			2 362,74 \$	
No paiement:	164368	Date:	2021-03-04	Référence Fourn.:	59284	Nom:	9340-8722 QUEBEC INC.	Montant:	1 407,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-08	337120	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9023)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9023)		1 407,10 \$	
No paiement:	164369	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	58117	Nom:	ACIER JEAN HEBERT INC.	Montant:	86,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-08-26	19-0202	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-6453)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6453)		86,24 \$	
No paiement:	164370	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03350	Nom:	ATELIER D'USINAGE L C INC.	Montant:	896,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-08	12866	PIECE SUR MESURE POUR CENTRE DE LOISIRS (2021-6392)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6392)		896,81 \$	
No paiement:	164371	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	45,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	4657829-28-02-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			25,54 \$	
2021-02-25	4664719-25-02-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			19,77 \$	
No paiement:	164372	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	50027	Nom:	BFL CANADA	Montant:	924,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-19	408863	RENOUVELLEMENT DE POLICE D'ASSURANCE - ACCIDENT 2021-2022			Martine Savard			924,25 \$	
No paiement:	164373	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59283	Nom:	BRUNO ST-PIERRE	Montant:	3 670,70 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164373	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59283	Nom:	BRUNO ST-PIERRE	Montant:	3 670,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-18	336925	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9024)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9024)	1 407,10 \$		
2021-02-19	336926	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9024)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9024)	1 407,10 \$		
2021-02-22	336927	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9024)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9024)	856,50 \$		
No paiement:	164374	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	51695	Nom:	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	Montant:	63 530,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-28	R-0000357793	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MARS 2021 (COLS E			Maxime Marquis		23 347,60 \$		
2021-02-28	R-0000358632	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MARS 2021 (COLS E			Maxime Marquis		40 182,96 \$		
No paiement:	164375	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	51045	Nom:	ENERGIE VALERO INC.	Montant:	19 782,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-16	4112804235	ACHAT D'ESSENCE ET DE DIESEL			Ronald Laurin		19 782,28 \$		
No paiement:	164376	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	52302	Nom:	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant:	23 120,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-23	700002848884	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		1 246,77 \$		
2021-02-23	700002848885	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		349,49 \$		
2021-02-23	700002848882	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		6 257,02 \$		
2021-02-23	700002848881	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		1 227,91 \$		
2021-02-23	700002848883	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		358,84 \$		
2021-02-23	700002848886	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		7 548,49 \$		
2021-02-23	700002848887	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		3 335,54 \$		
2021-02-23	730002288893	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		18,47 \$		
2021-02-23	730002288892	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		2 168,11 \$		
2021-02-23	700002848888	FRAIS DE GAZ NATUREL			Maxime Marquis		610,27 \$		
No paiement:	164377	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59743	Nom:	GARS DU SON (LE)	Montant:	1 322,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-19	19-02-2021	SERVICE DE TECHNICIEN(S) ET EQUIPEMENT(S) DE SPECTACLE - CONCERT DU CONSEI			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6425)	1 322,21 \$		
No paiement:	164378	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	00089	Nom:	GERALD MARCIL	Montant:	7 978,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-22	11580	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9027)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9027)	3 711,06 \$		
2021-02-09	11579	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9027)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9027)	4 267,72 \$		

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164379	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03190	Nom:	GRAND ET TOY	Montant:	862,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	R732258	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-9014)			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-9014)		862,77 \$	
No paiement:	164380	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	813,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	1945216-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-6347)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6347)		771,01 \$	
2021-02-18	11161650-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6349)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6349)		42,61 \$	
No paiement:	164381	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03820	Nom:	HEBDRAULIQUE INC	Montant:	59,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	30015558	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8150)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8150)		59,97 \$	
No paiement:	164382	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	45 853,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	637 902 315 542	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)			Maxime Marquis			798,49 \$	
2021-03-01	693 701 989 002	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)			Maxime Marquis			31 444,36 \$	
2021-03-01	658 602 268 483	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)			Maxime Marquis			121,46 \$	
2021-03-02	676 602 197 180	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)			Maxime Marquis			122,98 \$	
2021-03-05	629 802 329 247	FRAIS D'ELECTRICITÉ 299 049 227 786			Maxime Marquis			106,37 \$	
2021-03-01	693 701 989 000	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 410)			Maxime Marquis			3 036,75 \$	
2021-03-01	687 402 134 055	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)			Maxime Marquis			32,39 \$	
2021-03-01	692 802 044 689	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)			Maxime Marquis			1 134,99 \$	
2021-03-01	693 701 989 001	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)			Maxime Marquis			6 143,26 \$	
2021-03-01	622 602 348 545	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)			Maxime Marquis			778,14 \$	
2021-03-01	693 701 989 003	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)			Maxime Marquis			2 134,53 \$	
No paiement:	164383	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59268	Nom:	KENT AUTOMOTIVE	Montant:	635,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-17	9308227672	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8169)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8169)		635,91 \$	
No paiement:	164384	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	95742	Nom:	LUCIE BOURGIE	Montant:	101,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	20210303	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Dominique-Anne Soucie			101,84 \$	
No paiement:	164385	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	05838	Nom:	MOTAIR	Montant:	420,24 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164385	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	05838	Nom:	MOTAIR	Montant:	420,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	SS-130788	ACHAT D'UNE POMPE (2021-6348)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6348)		420,24 \$	
No paiement:	164386	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03103	Nom:	MOTION CANADA	Montant:	207,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	QC28-774969	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-6428)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6428)		207,68 \$	
No paiement:	164387	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	95752	Nom:	MULTI RECYCLAGE S.D. INC.	Montant:	672,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-19	0000914458	LOCATION DE CONTENEUR (2021-1059)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-1059)		672,60 \$	
No paiement:	164388	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04596	Nom:	CRHA (ORDRE CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS)	Montant:	712,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-17	544940	ADHESION POUR 2021-2022 POUR MELISSA MERCURE			Mélissa Mercure			712,28 \$	
No paiement:	164389	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04606	Nom:	OTIS CANADA INC	Montant:	5 613,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-10	110400289715	CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 31,35 FORT DU 1 MARS 2021 AU 28 FÉVRIE			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9030)		5 613,45 \$	
No paiement:	164390	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	58571	Nom:	PIANO TECHNIQUE MONTREAL	Montant:	270,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	3469	ACCORD DE PIANO (2021-6423)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6423)		270,19 \$	
No paiement:	164391	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	86,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	535675/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8167)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8167)		86,69 \$	
No paiement:	164392	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04914	Nom:	PORTES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BRAY-DOR INC	Montant:	945,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	520178	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION DE PORTES COUPE-FEU AU 600 OAK (2021-6537)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6537)		945,04 \$	
No paiement:	164393	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	95771	Nom:	PRO KONTROL	Montant:	489,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	L-IN495247	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6130)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6130)		489,42 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: 164395		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)		Montant: 798,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-05	9002785872	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	259,88 \$
2021-02-23	9002814839	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	261,75 \$
2021-03-02	9002818905	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	139,81 \$
2021-03-09	9002822958	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9035)	137,04 \$
No paiement: 164396		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 01882	Nom: RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)		Montant: 4 340,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-09-03	63120	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR VEHICULE (2020-8539)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8539)	4 105,33 \$
2020-09-15	63179	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR VEHICULE (2021-6477)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6477)	235,65 \$
No paiement: 164397		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 03126	Nom: RONA INC.		Montant: 75,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-16	41040-12594001	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6427)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6427)	75,31 \$
No paiement: 164398		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD		Montant: 294,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-17	41460-12538851	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8158)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8158)	110,34 \$
2021-02-15	41460-12534901	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6418)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6418)	184,28 \$
No paiement: 164399		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 00205	Nom: SOCIETE DU PARC JEAN DRAPEAU		Montant: 23 130,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-19	15440	COÛTS D'OPÉRATION DU LIEN CYCLABLE DU 09 MAI AU 06 DÉCEMBRE 2020		Georges Pichet		23 130,01 \$
No paiement: 164400		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 95741	Nom: SYLVAIN MAILHOT		Montant: 250,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-09	20210309	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20		Martine Savard		250,00 \$
No paiement: 164401		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 58981	Nom: TRAME VERTE		Montant: 333,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-17	21-1002	EXPERTISES D'ARBRES (2019-9525)		Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9525)	333,43 \$
No paiement: 164402		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 58040	Nom: TRANSPORTS ANDRE LEMAY (LES)		Montant: 3 670,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-23	062	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9028)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9028)	3 670,69 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164403	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	50644	Nom:	VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant:	105,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	202121-300000004	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 DE FEVRIER 2021 SELON I			Maxime Marquis			105,88 \$	
No paiement:	164404	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59284	Nom:	9340-8722 QUEBEC INC.	Montant:	2 814,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-19	337122	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9023)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9023)		856,50 \$	
2021-02-22	337123	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9023)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9023)		856,50 \$	
2021-02-18	337121	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9023)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9023)		1 101,21 \$	
No paiement:	164405	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59734	Nom:	AIGUISAGES J.G.	Montant:	34,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	2648	AIGUISAGE DE LAMES DE ZAMBONI (2021-6443)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6443)		34,49 \$	
No paiement:	164406	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	00137	Nom:	AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant:	1 046,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	72537074	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2021-8174)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8174)		1 046,27 \$	
No paiement:	164407	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	135,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	6711443-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			76,47 \$	
2021-03-01	6713324-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			59,37 \$	
No paiement:	164408	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	500104	Nom:	BELL CANADA	Montant:	10,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	41361628-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			10,63 \$	
No paiement:	164409	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	50103	Nom:	BELL CANADA	Montant:	234,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	517682929-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Maxime Marquis			234,48 \$	
No paiement:	164410	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	95438	Nom:	BERNARD BETTS	Montant:	150,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-15	20210315	SUBVENTION -REMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD			Marie-Eve Ferland			150,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164411	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59283	Nom:	BRUNO ST-PIERRE	Montant:	856,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	336928	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9024)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9024)		856,50 \$	
No paiement:	164412	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59152	Nom:	CATHERINE TRUONG	Montant:	100,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-15	20210315	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES			Marie-Eve Ferland			100,00 \$	
No paiement:	164413	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03600	Nom:	CLOTURE ACTUEL INC	Montant:	1 063,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	10838	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2021-6214)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6214)		1 063,52 \$	
No paiement:	164414	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59166	Nom:	COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ILES	Montant:	1 425,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	C0-000129	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE			Mélissa Mercure			1 425,69 \$	
No paiement:	164415	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	50739	Nom:	DOMINIQUE-ANNE SOUCIE	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-15	20210315	SUBVENTION -REMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD			Marie-Eve Ferland			75,00 \$	
No paiement:	164416	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	00037	Nom:	QUADIENT CANADA LTD. (NEOPOST CANADA LTÉE)	Montant:	4 599,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-11	20210311	ACHAT DE TIMBRE POUR MACHINE (CLIENT # 2266545) COMPTE DPOC 197731			Maxime Marquis			4 599,00 \$	
No paiement:	164417	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	51563	Nom:	EMILIE HEGEDUS	Montant:	935,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-23	173	FORMATION - PRETS À RESTER SEULS! (2021-6441)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6441)		935,00 \$	
No paiement:	164418	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03428	Nom:	ESSA-TECH INC	Montant:	942,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	056331	PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS - DIVERSES RUES (2021-6458)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6458)		942,80 \$	
No paiement:	164419	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	60349	Nom:	GROUPE ICIBLE	Montant:	684,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	20191419	LICENCE TUXEDO - FEVRIER 2021 (2021-6456)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6456)		684,10 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: 164420		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC		Montant: 709,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-10	648 702 292 751	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)		Maxime Marquis		492,30 \$
2021-03-09	677 502 513 097.	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)		Maxime Marquis		60,08 \$
2021-03-10	610 002 680 772	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)		Maxime Marquis		156,75 \$
No paiement: 164421		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 04344	Nom: J.A. LARUE INC		Montant: 2 506,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-22	I000056419	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8166)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8166)	2 506,63 \$
No paiement: 164422		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 60144	Nom: KAROLINE SYLVAIN		Montant: 31,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	20210312	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Eric Carignan		31,00 \$
No paiement: 164423		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 95437	Nom: KENZA ZIRE		Montant: 72,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	20210311	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Dominique-Anne Soucie		72,23 \$
No paiement: 164424		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)		Montant: 96,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-15	184	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	96,15 \$
No paiement: 164425		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)		Montant: 2 201,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-20	12328	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	317,31 \$
2021-02-21	38474	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	408,62 \$
2021-02-11	151400	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	353,69 \$
2021-02-21	151427	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	311,75 \$
2021-02-11	151399	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	114,44 \$
2021-02-24	151440	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	469,22 \$
2021-02-22	38479	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)	226,20 \$
No paiement: 164426		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 52136	Nom: MARTINE BRUNELLE		Montant: 62,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-12	20210312	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Eric Carignan		62,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164427	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	50556	Nom:	MERCER (CANADA) LIMITEE	Montant:	13 797,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-23	75810896	SERVICES PROFESSIONNELS NOVEMBRE 2020 À JANVIER 2021 - REGIME D'AVANTAGES			Maxime Marquis			13 797,00 \$	
No paiement:	164428	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04803	Nom:	MESSER (LINDE CANADA LIMITED)	Montant:	17,65 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	2103430644	FRAIS DE LOCATION MENSUEL AU 25 FEVRIER 2021 (2021-6452)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6452)		17,65 \$	
No paiement:	164429	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03510	Nom:	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	Montant:	687,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	DA0008096547	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8218)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8218)		687,16 \$	
No paiement:	164430	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	51136	Nom:	NATHALIE ST-ARNAUD	Montant:	31,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-12	20210312	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			31,00 \$	
No paiement:	164431	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04220	Nom:	NEDCO INC	Montant:	314,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	9922448	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN COMMUN DES BATIMENTS (2021-6140)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6140)		314,48 \$	
No paiement:	164432	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	349,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	543100/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8176)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8176)		349,24 \$	
No paiement:	164433	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	05029	Nom:	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant:	400,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-09	414496-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 414407-00			Sébastien Gravel			(534,63 \$)	
2021-02-22	411986-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8178)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8178)		333,30 \$	
2021-02-23	415652-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8178)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8178)		34,08 \$	
2021-02-26	416190-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8190)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8190)		33,25 \$	
2021-02-08	414407-00	VOIR CREDIT 414496-00			Sébastien Gravel			534,63 \$	
No paiement:	164434	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	01756	Nom:	QUEBEC MUNICIPAL	Montant:	598,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-11-23	258012-00-2021-3695	ABONNEMENT ANNUEL A QUEBEC MUNICIPAL DU 1ER MAI 2021 AU 30 AVRIL 2022			Georges Pichet			598,10 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164435	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04705	Nom:	QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant:	238,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	0782678	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6365)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6365)		238,49 \$	
No paiement:	164436	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03519	Nom:	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Montant:	11 497,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	2358628	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBF			Maxime Marquis	Georges Pichet (2020-4025)		11 497,50 \$	
No paiement:	164437	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03126	Nom:	RONA INC.	Montant:	106,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	41040-12602181	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6364)			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6364)		106,42 \$	
No paiement:	164438	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59153	Nom:	ROXANE FORGUE ROBITAILLE	Montant:	75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-15	20210315	SUBVENTION -REMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD			Marie-Eve Ferland			75,00 \$	
No paiement:	164439	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03889	Nom:	SECURO-VISION	Montant:	173,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	K07883	ACHAT DE LUNETTES DE SECURITE AVEC PRESCRIPTION (2021-6470)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6470)		173,00 \$	
No paiement:	164440	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04913	Nom:	Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant:	11 334,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	16433	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER POUR FEVRIER 2021 (2020-4013)			Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4013)		1 741,30 \$	
2021-02-28	16451	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE -FEVRIER 2021 (2021-9010)			Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9010)		9 593,51 \$	
No paiement:	164441	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	00138	Nom:	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	Montant:	932,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-11	20210311	IMMATRICULATION 2021 POUR CAMION -OUTIL AQUEDUC - # 777			Ronald Laurin			932,89 \$	
No paiement:	164442	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03320	Nom:	SUSPENSIONS LONGUEUIL INC (LES)	Montant:	3 318,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	20885	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8177)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8177)		121,82 \$	
2021-02-23	20872	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8219)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8219)		3 196,61 \$	
No paiement:	164443	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	71,14 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164443	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	71,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	00006178/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK			Maxime Marquis			71,14 \$	
No paiement:	164444	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04952	Nom:	WESTBURNE, GROUPE REXEL	Montant:	338,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	3101052	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6359)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6359)		378,16 \$	
2021-02-10	6711236	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 3083469 (2021-6144)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6144)		(24,12 \$)	
2021-02-24	6712004	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 3077349 (2021-6133)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6133)		(78,13 \$)	
2021-02-22	3095420	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6144)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6144)		63,03 \$	
No paiement:	164445	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	05153	Nom:	9217-6247 QUÉBEC INC. (GROUPE ARTEA INC.)	Montant:	112,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-11-18	15082368	ACHAT DE DECORATION DE NOEL (2021-6540)			Ghislain l'Ecuyer	Sylvain Cadieux (2021-6540)		112,45 \$	
No paiement:	164446	Date:	2021-03-23	Référence Fourn.:	04289	Nom:	CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUEBEC	Montant:	3 422,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-16	20210316	COTISATION ANNUELLE 2021 AU BARREAU DU QUEBEC - ME MARTINE SAVARD			Georges Pichet			1 711,33 \$	
2021-03-16	20210316-1	COTISATION ANNUELLE 2021 AU BARREAU DU QUEBEC - ME CASSANDRA COMIN BERG			Georges Pichet			1 711,33 \$	
No paiement:	164447	Date:	2021-03-23	Référence Fourn.:	95435	Nom:	LES AUTOMOBILES LG CARROSSERIE INC.	Montant:	13 098,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-08	197090	REPARATION VEHICULE VOLKSWAGEN E-GOLF (2021-8275)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-8275)		13 098,92 \$	
No paiement:	164448	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	59734	Nom:	AIGUISAGES J.G.	Montant:	103,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	2687	AIGUISAGE DE LAMES DE ZAMBONI (2021-6469)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6469)		103,48 \$	
No paiement:	164449	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	2 358,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-04	9238621-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			830,63 \$	
2021-03-04	9236514-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			61,09 \$	
2021-03-01	6719680-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			20,54 \$	
2021-03-01	6711336-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			61,15 \$	
2021-03-01	6714803-01-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			20,38 \$	
2021-03-04	9236601-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE			Francis Blondeau			21,51 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164449	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	2 358,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande			Payé au fournisseur	
2021-03-04	9236510-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				99,00 \$	
2021-03-04	9236579-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				182,10 \$	
2021-03-04	9236612-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				21,51 \$	
2021-03-04	9236576-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				21,51 \$	
2021-03-04	9236582-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				21,51 \$	
2021-03-04	9236554-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				66,31 \$	
2021-03-04	9236529-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				889,56 \$	
2021-03-04	9236575-04-03-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				21,51 \$	
2021-02-28	4650898-28-02-21	FRAIS DE TÉLÉPHONE		Francis Blondeau				19,79 \$	
No paiement:	164450	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04186	Nom:	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant:	392,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande			Payé au fournisseur	
2021-02-25	4571	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8181)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8181)			61,52 \$	
2021-03-04	4584	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6371)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6371)			19,63 \$	
2021-03-05	4569	ACHAT EQUIPEMENT - TRAVAUX PUBLICS (2021-1081)		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2021-1081)			294,89 \$	
2021-02-23	4566.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6445)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6445)			16,70 \$	
No paiement:	164451	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	57993	Nom:	CAROLINE BETTANY	Montant:	221,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande			Payé au fournisseur	
2021-02-26	20210226	ENSEIGNEMENT DE COURS - VINIYOGA (2021-6547)		Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6547)			221,00 \$	
No paiement:	164452	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	59272	Nom:	CATHY EUGENE, CRHA	Montant:	156,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande			Payé au fournisseur	
2021-03-05	104	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE		Mélissa Mercure				156,25 \$	
No paiement:	164453	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	02477	Nom:	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD	Montant:	373,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande			Payé au fournisseur	
2021-03-11	4397	COTISATION ANNUELLE - JUSQU'AU 31 MARS 2022 (NOMBRE DE DÉLÉGUÉ: 1)		Georges Pichet				373,67 \$	
No paiement:	164454	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	54515	Nom:	CHRISTIANE SIMARD	Montant:	85,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande			Payé au fournisseur	
2021-03-17	20210317	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS		Eric Carignan				85,00 \$	
No paiement:	164455	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03545	Nom:	CLAUDE STE-MARIE TRANSPORT INC	Montant:	14 287,54 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164455	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03545	Nom:	CLAUDE STE-MARIE TRANSPORT INC	Montant:	14 287,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	032079	TRANSPORT DE NEIGE (2020-9028)			Ronald Laurin	Georges Pichet (2020-9028)		14 287,54 \$	
No paiement:	164456	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04827	Nom:	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant:	305,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	145310	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8194)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8194)		14,89 \$	
2021-03-02	145308	ACHAT D'UNE SCIE D'ELAGAGE (2021-8194)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8194)		290,78 \$	
No paiement:	164457	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04470	Nom:	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	Montant:	4 599,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	90162235	BAIL 63-272: LOCATION D'UN TERRAIN DE RÉSERVE DU CANAL DE LA RIVE-SUD (2021-50			Ronald Laurin	Sylvain Cadieux (2021-5011)		4 599,00 \$	
No paiement:	164458	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	51045	Nom:	ENERGIE VALERO INC.	Montant:	15 171,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	4112817994	ACHAT DE DIESEL			Ronald Laurin			15 171,16 \$	
No paiement:	164459	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04562	Nom:	ENTANDEM (SOCAN)	Montant:	128,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-01-01	132402	LICENCE 2021 - DROITS D'AUTEUR - PATINOIRE (2021-6553)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6553)		128,68 \$	
No paiement:	164460	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	54787	Nom:	GABRIELLE MUNGER	Montant:	54,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-17	20210317	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			54,00 \$	
No paiement:	164461	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95761	Nom:	GROUPE MASTER (LE)	Montant:	489,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	88215184-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6349)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6349)		179,73 \$	
2021-03-02	88215161-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6349)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6349)		309,37 \$	
No paiement:	164462	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03820	Nom:	HEBDRAULIQUE INC	Montant:	19,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	30015702	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8168)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8168)		19,78 \$	
No paiement:	164463	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95751	Nom:	HUMANCE INC	Montant:	1 121,01 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164463	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95751	Nom:	HUMANCE INC	Montant:	1 121,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-05	INV092380	EXAMEN PRE-EMPLOI			Mélissa Mercure			1 121,01 \$	
No paiement:	164464	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	254,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-11	665 802 251 361	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)			Francis Blondeau			131,74 \$	
2021-03-11	682 002 512 182	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Francis Blondeau			122,29 \$	
No paiement:	164465	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	50401	Nom:	ISABELLE BOURDEAU	Montant:	397,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-24	20210324	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20			Martine Savard			397,19 \$	
No paiement:	164466	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95440	Nom:	J T RECHERCHES INC	Montant:	568,71 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-10	2243224	ABONNEMENT À MESAÎEUX.COM DU 15 MARS 2021 AU 31 JANVIER 2022 (2021-9053)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-9053)		568,71 \$	
No paiement:	164467	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	60351	Nom:	JEAN-PIERRE RENAUD	Montant:	1 503,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	SL-2021-01	HONORAIRES PROFESSIONNELS - SERVICES RENDUS FEVRIER 2021 (2021-9050)			Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-9050)		1 503,45 \$	
No paiement:	164468	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95433	Nom:	JOSEE LAMARRE	Montant:	54,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-17	20210317	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			54,00 \$	
No paiement:	164469	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95434	Nom:	KATHERINE CABREJO-JONES	Montant:	3 266,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-22	20210322	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20			Martine Savard			3 266,08 \$	
No paiement:	164470	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03328	Nom:	LAPALME AUTO RADIATEUR LTEE	Montant:	586,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-04	17919	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8208)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8208)		586,38 \$	
No paiement:	164471	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	61,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164471	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	61,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	190	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6549, 2021-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6549), Ronald Laurin (2021-9016)		61,86 \$	
No paiement:	164472	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	164,39 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	38492	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)		119,99 \$	
2021-02-27	151462	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9016)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9016)		41,38 \$	
2021-02-26	151461	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-6549)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6549)		3,02 \$	
No paiement:	164473	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95870	Nom:	LOCATION TREMBLAY	Montant:	2 603,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	023198	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER - 3 MARS AU 30 MARS 2021 (2020-1598)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1598)		2 603,49 \$	
No paiement:	164474	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	01082	Nom:	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant:	35,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-12-04	114385	REPRODUCTION DE PLAN			Anik Fortin			12,08 \$	
2020-12-17	114552	REPRODUCTION DE PLAN			Anik Fortin			23,74 \$	
No paiement:	164475	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	54521	Nom:	MORNEAU SHEPELL LTD	Montant:	448,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	1357400	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - MARS			Mélissa Mercure			448,72 \$	
No paiement:	164476	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04596	Nom:	CRHA (ORDRE CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS)	Montant:	712,28 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-16	560085	ADHESION POUR 2021-2022 POUR MARIE-EVE SENEAL			Mélissa Mercure			712,28 \$	
No paiement:	164477	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04602	Nom:	ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC	Montant:	705,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-15	20210315	COTISATIONS ANNUELLES 2021-2022 - URBANISME			Georges Pichet			705,05 \$	
No paiement:	164478	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	50378	Nom:	PHILIPPE GLORIEUX	Montant:	402,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-09	20210309	FRAIS DE RECHERCHE			Georges Pichet			402,36 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164479	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	59631	Nom:	PIECES D'AUTO SUPER	Montant:	699,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	548102/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8200)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8200)		580,21 \$	
2021-03-02	547844/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8196)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8196)		119,53 \$	
No paiement:	164480	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	05029	Nom:	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant:	61,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	416349-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8197)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8197)		61,91 \$	
No paiement:	164481	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	95744	Nom:	PRODUCTIONS BALUCHON MAGIQUE	Montant:	352,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-21	817_2	ANIMATION - BÉATRICE L'EXPLORATRICE ET LE PETIT DINOSAURE (2021-6457)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6457)		352,97 \$	
No paiement:	164482	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04683	Nom:	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant:	141,32 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-16	9002827000	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9035)			Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9035)		141,32 \$	
No paiement:	164483	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04705	Nom:	QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant:	101,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	0782849	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS (2021-6369)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6369)		54,96 \$	
2021-03-02	0782881	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6464)			Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6464)		46,66 \$	
No paiement:	164484	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	02941	Nom:	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant:	10,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	35588	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6536)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6536)		10,33 \$	
No paiement:	164485	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03787	Nom:	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	Montant:	2 459,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	20210036043	LICENCE POUR RADIO CB - 2021 (2021-5010)			Ronald Laurin	Sébastien Gravel (2021-5010)		2 160,61 \$	
2021-03-02	20210041618	LICENCE POUR RADIO CB - 2021 (2021-6551)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6551)		298,55 \$	
No paiement:	164486	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03999	Nom:	RETRAITE QUEBEC	Montant:	2 519,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-17	20210317	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES368482186			Maxime Marquis			2 519,58 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	164487	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	05473	Nom:	RONA INC.	Montant:	50,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	43020-11759661	ACHAT DE MATÉRIAUX - PISCINE (2021-1069)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1069)		50,74 \$	
No paiement:	164488	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	87,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	41460-12556121	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2021-6475)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6475)		87,90 \$	
No paiement:	164489	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03772	Nom:	SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant:	397,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	8300832356	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK - MARS 2021 (2021-9020)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-9020)		397,18 \$	
No paiement:	164490	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04913	Nom:	Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant:	7 998,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	16453	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK POUR FEVRIER 2021 (2020-9074)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9074)		7 998,24 \$	
No paiement:	164491	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	01929	Nom:	SOCIETE ZOOLOGIQUE DE GRANBY INC	Montant:	172,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	EDU12955	ANIMATION ATELIER "GROS PLAN SUR LES FÉLINS" (2021-6466)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6466)		172,46 \$	
No paiement:	164492	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	05773	Nom:	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant:	20,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	39808	ACHAT D'ESSENCE LORS DE PANNE ELECTRIQUE (2021-6473)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6473)		20,48 \$	
No paiement:	164493	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03261	Nom:	SUD ELECTRIQUE INC	Montant:	675,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-12	35408	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8147)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8147)		675,48 \$	
No paiement:	164494	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	50226	Nom:	VILLE DE BROSSARD	Montant:	1 919,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-04	202100-000000017	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, C			Maxime Marquis			308,79 \$	
2021-03-04	202100-000000018	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK DE FEVRIER 2021 SELON LA CLÉ DE PARTAGE			Maxime Marquis			166,23 \$	
2021-03-04	202100-000000019	ACQUISITION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENT POUR LA MISE A NIVEAU DE L'INFRASTR			Maxime Marquis			1 444,08 \$	
No paiement:	164495	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	01011	Nom:	ZONE LOISIR MONTEREGIE	Montant:	75,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: 164495		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 01011	Nom: ZONE LOISIR MONTEREGIE		Montant: 75,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-11	20200311	ADHESION 1 AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022 (2021-6480)		Eric Carignan	Martin Latulippe (2021-6480)	75,00 \$
No paiement: S14182		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 05888	Nom: ADAM SERVICES		Montant: 663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-14	2021-0909	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6411)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6411)	663,98 \$
No paiement: S14183		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 02700	Nom: ARCHE DE NOE		Montant: 718,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-02	6329	SERVICE ANIMALIER (2021-9006)		Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	258,69 \$
2021-02-02	6330	SERVICE ANIMALIER - FRAIS MENSUEL DE FEVRIER (2021-9006)		Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	459,90 \$
No paiement: S14184		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04923	Nom: BIBLIO RPL LTEE		Montant: 2 831,04 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-11	0085-28257	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1055)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1055)	1 856,62 \$
2021-02-15	0085-28301	ACHAT ÉTIQUETTES DE DÉTECTION RFID POUR LIVRES (2021-1061)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1061)	974,42 \$
No paiement: S14185		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 03232	Nom: BRANDT (NORTRAX)		Montant: 507,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	8211526	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8140)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8140)	507,06 \$
No paiement: S14186		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 05451	Nom: Brodi Specialty products Ltd		Montant: 731,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-08	INV11994	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8132)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8132)	731,43 \$
No paiement: S14187		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04061	Nom: COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MTL		Montant: 318 430,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-01	2021-000013	QUOTE-PART PROVISOIRE 2021 - RESOLUTION 2020-12-391		Maxime Marquis		318 430,00 \$
No paiement: S14188		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC		Montant: 6 735,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-08	2021 18000978	PIERRE CONCASSÉE - VOIR CREDIT 2021 18500358 (2020-9075, 2021-6307)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9075), Ronald Laurin (2021-6307)	1 723,54 \$
2021-02-02	2021 18002464	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	1 987,68 \$
2021-01-11	2021 18000979.	PIERRE CONCASSÉE - VOIR CREDITS 2021 18500382 ET 2021 18500357 (2020-9075)		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	203,22 \$
2021-01-14	2021 18001038.	PIERRE CONCASSÉE - VOIR CREDITS 2021 18500382 ET 2021 18500357 (2020-9075)		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	205,13 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14188		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC		Montant: 6 735,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-25	2021 18001740	PIERRE CONCASSÉE - VOIR CREDIT 2021 18500357 ET 2021 18500358 (2020-9075, 2021-64		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075), Jean-François Blanchette (2021-6403)	3 150,89 \$
2021-02-12	2021 18500357	CREDIT EN REFENCE A 6 FACTURES POUR LES FRAIS D'HIVER (2020-9075)		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	(345,19 \$)
2021-02-12	2021 18500358	CREDIT POUR FRAIS D'HIVER		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9075)	(189,50 \$)
No paiement: S14189		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 50147	Nom: DEROME DESIGN INC.		Montant: 643,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-05	3811	SERVICE DE GRAPHISME - AFFICHAGE STATION LAVE-GLACE (2021-6389)		Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2021-6389)	643,86 \$
No paiement: S14190		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 01160	Nom: DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC		Montant: 89,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-27	1077215	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE INTERIEURE (2021-1031)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1031)	89,22 \$
No paiement: S14191		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE		Montant: 243,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-08	FC00339022	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6142)		Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2021-6142)	83,25 \$
2021-02-08	FC00339023	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6330)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6330)	160,25 \$
No paiement: S14192		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 01969	Nom: ENVIROMET INTERNATIONAL INC		Montant: 758,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-15	2021082	PRÉVISION MÉTÉO POUR LE MOIS DE FEVRIER 2021 (2020-4021)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-4021)	758,84 \$
No paiement: S14193		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 00567	Nom: GENERAL BEARING SERVICE INC		Montant: 143,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	420822	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8125)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8125)	143,63 \$
No paiement: S14194		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 01289	Nom: GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.		Montant: 166,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	7136132	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8141)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8141)	22,91 \$
2021-02-10	7136361	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8146)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8146)	71,86 \$
2021-02-10	7136327	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8146)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8146)	71,86 \$
No paiement: S14195		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04555	Nom: INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)		Montant: 2 088,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-05	S 60060	TRAVAUX AU 600 OAK (2021-6412)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6412)	2 088,81 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14196		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 00613	Nom: INSIGHT CANADA INC		Montant: 152,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	721387691	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1050)		Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1050)	152,73 \$
No paiement: S14197		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04387	Nom: J P COTE ET FRERES (1980) LTEE		Montant: 399,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-09	1-1489725	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8139)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8139)	23,90 \$
2021-02-09	1-1489710	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8139)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8139)	29,30 \$
2021-02-09	1-1489713	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8139)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8139)	13,37 \$
2021-02-09	1-1489712	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6400)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6400)	283,70 \$
2021-02-08	1-1489519	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8133)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8133)	49,29 \$
No paiement: S14198		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE		Montant: 399,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-15	171255	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1043)	226,99 \$
2021-02-15	171252	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1043)	58,30 \$
2021-02-15	171254	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2021-1043)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1043)	113,76 \$
No paiement: S14199		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR		Montant: 1 910,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-10	170196	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	13,60 \$
2021-02-08	170078	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	124,83 \$
2021-02-08	170074	ACHAT DE LIVRES		Elizabeth Jacques		(25,15 \$)
2021-02-10	170187	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	427,56 \$
2021-02-10	170194	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	87,10 \$
2021-02-10	170195	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	272,25 \$
2021-02-08	170079	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	42,89 \$
2021-02-08	170075	RETOUR DE LIVRES		Elizabeth Jacques		(73,40 \$)
2021-02-08	170076	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	26,20 \$
2021-02-10	170198	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	102,74 \$
2021-02-10	170186	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	912,24 \$
No paiement: S14200		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 95869	Nom: LOCATION SSJ INC.		Montant: 1 554,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-11	67012940	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER (2020-1597)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1597)	1 554,20 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14201		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC		Montant: 1 104,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-11	22319512-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6342)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6342)	297,91 \$	
2021-02-12	22319433-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6343)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6343)	261,19 \$	
2021-02-11	22319858-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6344)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6344)	47,60 \$	
2021-02-08	22295581-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6143)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6143)	304,55 \$	
2021-02-09	22295581-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6143)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6143)	193,34 \$	
No paiement: S14202		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.		Montant: 521,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-11	21184116-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 21180530 (2021-8135)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8135)	(164,12 \$)	
2021-02-08	21183761-00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8135)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8135)	494,16 \$	
2021-02-09	21183761-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8135)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8135)	191,60 \$	
No paiement: S14203		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.		Montant: 120,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-09	6336	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2019-9000)	120,72 \$	
No paiement: S14204		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE		Montant: 781,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-12	276070	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)	781,95 \$	
No paiement: S14205		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)		Montant: 32,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-08	404133346	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1020)	Sylvain Cadieux	Sébastien Gravel (2021-1020)	32,14 \$	
No paiement: S14206		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPHE LIBRAIRIE		Montant: 117,52 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-13	211261	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2021-1044)	91,29 \$	
2021-02-13	211262	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2021-1044)	26,23 \$	
No paiement: S14207		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 05971	Nom: PAVAGE PREMIER CHOIX		Montant: 6 240,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-01-07	3532	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9044)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9044)	3 120,09 \$	
2021-01-20	3535	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9044)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9044)	3 120,09 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14208		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 03621	Nom: PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC		Montant: 2 978,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-11	129511	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8164)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8164)	2 978,29 \$
No paiement: S14209		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 03143	Nom: ROBERT BOILEAU INC		Montant: 1 347,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-27	86495	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8103)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8103)	1 347,51 \$
No paiement: S14210		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04747	Nom: SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC		Montant: 193,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-11	18178	APPEL DE SERVICE AU 35 ABERDEEN (2021-6420)		Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6420)	193,44 \$
No paiement: S14211		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 00496	Nom: SERVICES MATREC INC		Montant: 1 517,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-31	M20000304625	LOCATION TOILETTE CHIMIQUE -31 FORT - JANVIER 2021 (2020-1585)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1585)	1 517,67 \$
No paiement: S14212		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 95746	Nom: SEYMOUR GELET		Montant: 300,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-02	2021-02	ATELIER D'ANIMATION D'INITIATION AUX ÉCHECS (2021-6440)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6440)	300,00 \$
No paiement: S14213		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 02109	Nom: SIGNOPLUS		Montant: 884,06 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-01	FC 76159	PANNEAUX D'ALUMINIUM (2020-1728)		Nicolas Beaudoin	Georges Pichet (2020-1728)	884,06 \$
No paiement: S14214		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE		Montant: 1 089,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-28	198506	BREVET CROIX DE BRONZE ET PREMIERS SOINS (2021-6311)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6311)	564,00 \$
2021-02-01	198549	BREVETS DE SAUVETEUR (2021-6325)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6325)	525,00 \$
No paiement: S14215		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 05415	Nom: Source Omega inc.		Montant: 804,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-10	22851	NETTOYAGE D'ABREUVOIRS - 31 FORT (2021-6341)		Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6341)	804,82 \$
No paiement: S14216		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC		Montant: 947,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14216		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC		Montant: 947,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-08-19	FC-281067	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6439)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-6439)	947,46 \$
No paiement: S14217		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 59742	Nom: SYLVAIN DUSSAULT		Montant: 5 383,68 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-06	21-001	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9038)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9038)	5 383,68 \$
No paiement: S14218		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 00062	Nom: SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306		Montant: 3 781,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-25	20210225	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS		Maxime Marquis		3 781,10 \$
No paiement: S14219		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 60021	Nom: TC MEDIA LIVRES INC.		Montant: 344,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2019-05-21	11024436	ACHAT DE LIVRES (2021-6385)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6385)	153,83 \$
2019-05-22	11024539	ACHAT DE LIVRES (2021-6385)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6385)	191,11 \$
No paiement: S14220		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 95745	Nom: TRANSPORT GABRIEL		Montant: 5 322,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-01-30	35	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9045)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9045)	1 407,10 \$
2021-02-08	38	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9045)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9045)	3 915,40 \$
No paiement: S14221		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 04811	Nom: W. COTE & FILS LTÉE		Montant: 5 010,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-11	FC-035020	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE FC-034980 (2021-8165)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8165)	(1 152,95 \$)
2021-02-11	FC-035021	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8143)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8143)	1 526,57 \$
2021-02-09	FC-034980	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8165)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8165)	4 637,08 \$
No paiement: S14222		Date: 2021-03-04	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE		Montant: 576,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-10	24216837	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8144)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8144)	220,24 \$
2021-02-08	24213804	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8134)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8134)	356,61 \$
No paiement: S14223		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 05888	Nom: ADAM SERVICES		Montant: 663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-21	2021-0910	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6433)		Ghislain l'Ecuier	Ghislain L'Écuyer (2021-6433)	663,98 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14224		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04766	Nom: ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ)		Montant: 1 046,33 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-17	4687	COTISATION ANNUELLE 2021- PROGRAMME BIBLIO AIDANTS (2021-6424)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6424)	324,92 \$
2021-02-24	4891	COTISATION DE BASE ABPQ - 2021 (2021-6448)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6448)	721,41 \$
No paiement: S14225		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 03333	Nom: ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D AMERIQUE		Montant: 264,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-18	005881	AFFICHAGE DE POSTE		Mélissa Mercure		264,44 \$
No paiement: S14226		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 05350	Nom: BATTERIES EXPERT LAPRAIRIE		Montant: 70,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-19	B108380	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1066)		Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1066)	70,13 \$
No paiement: S14227		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 03232	Nom: BRANDT (NORTRAX)		Montant: 28,05 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-17	8211745	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8159)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8159)	28,05 \$
No paiement: S14228		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 00251	Nom: CIMCO REFRIGERATION		Montant: 710,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-10	90756986	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - ARENA (2021-6461)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6461)	710,27 \$
No paiement: S14229		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC		Montant: 134,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-17	2021 18500382	CREDIT POUR FRAIS D'HIVER (2020-9075)		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	(4,07 \$)
2021-02-15	2021 18003527	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2020-1153)		Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153)	139,04 \$
No paiement: S14230		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 58857	Nom: CONSTRUCTION MARTEAU RIVE SUD INC.		Montant: 4 404,81 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-08	367	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9026)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9026)	1 468,27 \$
2021-02-19	366	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9026)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9026)	2 936,54 \$
No paiement: S14231		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 52667	Nom: DOMINIQUE LEBEAU		Montant: 229,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-26	20210226	ANIMAÏTON ATELIER D'ECRITURE (2021-6462)		Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-6462)	229,95 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14232	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	8 278,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	3498	TRAVAUX D'ÉLAGAGE - SEMAINE DU 7 AU 13 FEVRIER 2021 (2020-4017)			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)		8 278,20 \$	
No paiement:	S14233	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	609,37 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	54021	ACHAT DE VINYLE BLANC AUTOCOLLANT AVEC IMPRESSION NUMERIQUE POUR CAMIOI			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6414)		609,37 \$	
No paiement:	S14234	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	01952	Nom:	ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE	Montant:	155,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-01-21	80296	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8077)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8077)		155,07 \$	
No paiement:	S14235	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03282	Nom:	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant:	83,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	FA-84213	ACHAT DE BOYAUX HYDRAULIQUES (2021-6429)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6429)		83,75 \$	
No paiement:	S14236	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	05840	Nom:	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant:	10 746,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	01-19186-0	LOCATION D'ÉQUIPEMENT POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (2020-9097)			Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-9097)		8 738,10 \$	
2021-02-15	52768	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8137)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8137)		997,94 \$	
2021-02-16	52934	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2021-6463)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6463)		700,78 \$	
2021-02-17	52803	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8161)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8161)		309,96 \$	
No paiement:	S14237	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03039	Nom:	FAUCHER INDUSTRIES	Montant:	944,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-17	1604771	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8155)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8155)		944,54 \$	
No paiement:	S14238	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	464 814,15 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-01	7143	ACQUISITION D'UN CAMION SIX ROUES AVEC FOURGON POUR LA DIVISION ÉGOUTS ET			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9656)		417 542,93 \$	
2021-03-03	20210303	LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION			Maxime Marquis			41 754,29 \$	
2020-12-01	7124	ACHAT ET INSTALLATION D'UN DÉVIDOIR POUR CAMION SIX ROUES - RÉOLUTION 2019			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9656)		5 516,93 \$	
No paiement:	S14239	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	68,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-12-07	2172	ACHAT D'AUTOCOLLANT POUR SIGNALISATION COVID (2020-1707)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1707)		68,99 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14240	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04555	Nom:	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	Montant:	6 761,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-02	K 89584	CONTRAT D'ENTRETIEN DU 1 NOVEMBRE 2020 AU 31 OCTOBRE 2021 -DEUXIEME VERSE			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-9107)	5 895,92 \$		
2021-02-19	S 60171	APPEL DE SERVICE AU 490 MERCILLE (2021-6474)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6474)	865,39 \$		
No paiement:	S14241	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	3 461,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-17	170396	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	28,30 \$		
2021-02-16	170341	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	66,05 \$		
2021-02-16	170348	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	159,23 \$		
2021-02-16	170350	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	29,35 \$		
2021-02-16	170339	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	1 038,08 \$		
2021-02-16	170340	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	81,74 \$		
2021-02-16	170349	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	12,55 \$		
2021-02-19	170512	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	889,14 \$		
2021-02-17	170399	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	183,32 \$		
2021-02-17	170400	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	48,14 \$		
2021-02-19	170515	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	507,83 \$		
2021-02-19	170516	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	26,20 \$		
2021-02-19	170513	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	370,96 \$		
2021-02-19	170514	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	20,95 \$		
No paiement:	S14242	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	201,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-16	CWQ24098261	LOCAITON DE LIVRES (2021-1045)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	52,40 \$		
2021-02-17	CW24104586	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	77,60 \$		
2021-02-16	CW24098260	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	34,60 \$		
2021-02-16	CW24097410	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	36,70 \$		
No paiement:	S14243	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04319	Nom:	LOCATION SAUVAGEAU	Montant:	5 714,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		
2021-02-01	M265183-09	LOCATION VÉHICULES - TRAVAUX PUBLICS (2020-8260)			Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$		
2021-02-01	M266436-09	LOCATION VÉHICULES - TRAVAUX PUBLICS (2020-8297)			Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8297)	1 286,57 \$		
2021-02-01	M254184-16	LOCATION DE VEHICULE (2019-9648)			Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	1 912,03 \$		
2021-02-01	M265182-09	LOCATION VÉHICULES - TRAVAUX PUBLICS (2020-8260)			Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$		
No paiement:	S14244	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04702	Nom:	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant:	2 343,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur		

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14244		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC		Montant: 2 343,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-01-27	22224914-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6123)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6123)	639,29 \$	
2021-02-18	22360059-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6346)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6346)	857,02 \$	
2021-02-18	22360042-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6345)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6345)	26,02 \$	
2021-02-18	22354373-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6345)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6345)	544,57 \$	
2021-02-18	22354373-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6345)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6345)	277,00 \$	
No paiement: S14245		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.		Montant: 424,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-18	21184504-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8156)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8156)	122,16 \$	
2021-02-16	21184390-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8152)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8152)	215,61 \$	
2021-02-18	21184390-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8152)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8152)	86,86 \$	
No paiement: S14246		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC		Montant: 393,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-25	315847	CREDIT EN REFERENCE AUX FACTURES 315590 ET 315093 (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	(7,94 \$)	
2021-02-17	315590	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	200,57 \$	
2021-02-03	315093	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	200,57 \$	
No paiement: S14247		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL		Montant: 1 197,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-18	526	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE - 21GN04 ET 21GN10 (2021-9042)	Stéphanie Fournier	Maxime Marquis (2021-9042)	1 197,58 \$	
No paiement: S14248		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 01988	Nom: METRO SUD GAZ NATUREL		Montant: 6 404,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-01-19	MS1045797	REMPLACEMENT DE LA FOURNAISE AU 325 CHEMIN DU GOLF (2020-1668)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1668)	6 404,11 \$	
No paiement: S14249		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04347	Nom: MONTMORENCY FORD (1997) INC		Montant: 252,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-16	962230	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8154)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8154)	252,27 \$	
No paiement: S14250		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04007	Nom: MULTI PRESSION L C INC		Montant: 172,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-15	FA-52868	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6410)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6410)	133,10 \$	
2021-02-15	FA-52871	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2021-6410)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2021-6410)	39,04 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14251		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE		Montant: 2 109,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-04	276941	FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE VALVE SUR COMPRESSEUR (2021-6476)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6476)	2 109,64 \$
No paiement: S14252		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)		Montant: 1 036,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-18	404174249	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1054)		Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1054)	958,81 \$
2021-02-18	404175218	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1054)		Martin Latulippe	Maxime Marquis (2021-1054)	13,01 \$
2021-02-19	404177310	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2021-1070)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1070)	64,56 \$
No paiement: S14253		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 05331	Nom: NSW CONTROLE INC.		Montant: 1 523,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-15	033770	ENTRETIEN ET OPTIMISATION DES SYSTÈMES DE COMMANDE ET RÉGULATION (2020-9		Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2020-9061)	1 523,42 \$
No paiement: S14254		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPHE LIBRAIRIE		Montant: 261,94 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-19	211363	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2021-1044)	236,76 \$
2021-02-19	211364	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2021-1044)	25,18 \$
No paiement: S14255		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04196	Nom: PRO-BALLAST INC		Montant: 10 864,91 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-17	144804	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-1743)		Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet (2020-1743)	10 864,91 \$
No paiement: S14256		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC		Montant: 1 594,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-10-27	0498124	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6479)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6479)	262,13 \$
2020-11-17	0499559	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6479)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6479)	151,13 \$
2020-11-05	0498817	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6479)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6479)	290,76 \$
2020-11-25	0500135	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6479)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6479)	55,06 \$
2020-12-04	0500793	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6479)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6479)	769,92 \$
2021-02-15	0504548	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8149)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8149)	65,03 \$
No paiement: S14257		Date: 2021-03-11	Référence Fourn.: 00950	Nom: RELIURE TRAVACTION (1991) INC		Montant: 499,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-17	115612	RELIURE DE VOLUMES (2021-1046)		Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1046)	499,40 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14258	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03902	Nom:	SEL WARWICK NC	Montant:	14 424,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	1-204878	SEL DE VOIRIE (2020-9119)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9119)		14 424,96 \$	
No paiement:	S14259	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	68,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	257181	SERVICE DE SERRURIER (2021-6356)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6356)		68,99 \$	
No paiement:	S14260	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04747	Nom:	SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant:	869,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-12	17522	APPEL DE SERVICE AU 35 ABERDEEN (2021-6434)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6434)		869,50 \$	
No paiement:	S14261	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	01217	Nom:	SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant:	147,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-12	198711	BREVET - PREMIERS SOINS (2021-6407)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6407)		147,00 \$	
No paiement:	S14262	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59070	Nom:	SODEM INC.	Montant:	2 618,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	019995	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - JANVIER 202			Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9124)		2 618,12 \$	
No paiement:	S14263	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	05415	Nom:	Source Omega inc.	Montant:	2 068,12 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	22868	NETTOYAGE D'ABREUVOIRS - 600 OAK (2021-6340)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6340)		1 569,13 \$	
2021-02-16	22866	NETTOYAGE D'ABREUVOIRS - 55 ARGYLE (2021-6339)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6339)		498,99 \$	
No paiement:	S14264	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	793,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	FC-288582	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6058)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6058)		793,95 \$	
No paiement:	S14265	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59742	Nom:	SYLVAIN DUSSAULT	Montant:	7 891,99 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	21-002	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9038)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9038)		7 891,99 \$	
No paiement:	S14266	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	54,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14266	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	54,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	PSQC0212733	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8160)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8160)		54,08 \$	
No paiement:	S14267	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	05037	Nom:	Total Home Training	Montant:	124,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	1254	ENSEIGNEMENT DE COURS - KICKBOXING VIRTUEL (2021-6437)			Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6437)		124,00 \$	
No paiement:	S14268	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	59295	Nom:	TRANSPORT D.A. (9332-5777 QC INC)	Montant:	13 398,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-23	NSL7	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9025)			Ronald Laurin	Georges Pichet (2021-9025)		7 524,92 \$	
2021-02-09	NSL6	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9025)			Ronald Laurin	Georges Pichet (2021-9025)		5 873,11 \$	
No paiement:	S14269	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	00101	Nom:	LUC MAILLOUX INC	Montant:	8 442,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-08	19931	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9022)			Ronald Laurin	Georges Pichet (2021-9022)		2 814,20 \$	
2021-02-18	19943	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9022)			Ronald Laurin	Georges Pichet (2021-9022)		5 628,40 \$	
No paiement:	S14270	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04053	Nom:	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant:	1 955,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	2016-551	SERVICES INFORMATIQUES DU 31 JANVIER AU 13 FEVRIER 2021			Maxime Marquis			1 955,46 \$	
No paiement:	S14271	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	04207	Nom:	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	Montant:	869,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-07-31	147394	FRAIS DE RECHERCHE - FRANCE DESAULNIERS			Georges Pichet			273,64 \$	
2020-07-31	147387	FRAIS DE RECHERCHE - FRANCE DESAULNIERS			Georges Pichet			273,64 \$	
2020-10-06	147920	FRAIS DE RECHERCHE - FRANCE DESAULNIERS			Georges Pichet			321,93 \$	
No paiement:	S14272	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	57846	Nom:	VOHL INC.	Montant:	2 345,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-19	25204	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE			Sébastien Gravel			2 345,49 \$	
No paiement:	S14273	Date:	2021-03-11	Référence Fourn.:	95786	Nom:	30 IMAGES MEDIA	Montant:	1 379,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	30IM1042	SERVICE DE WEB DIFFUSION POUR LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2021 (2021-9007)			Georges Pichet	Georges Pichet (2021-9007)		1 379,70 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14274	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	58015	Nom:	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA (DOCU-DEPOT INC.)	Montant:	164,29 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	NBS0585986	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2020-9106)			Martine Savard	Lucille Angers (2020-9106)		164,29 \$	
No paiement:	S14275	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	05888	Nom:	ADAM SERVICES	Montant:	663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	2021-0911	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6460)			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6460)		663,98 \$	
No paiement:	S14276	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04766	Nom:	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ)	Montant:	416,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	5013	FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE			Mélissa Mercure			91,98 \$	
2021-02-28	4954	COTISATION DE BASE - ABONNEMENT BIBLIO-JEUX 2021 (2021-6465)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6465)		324,92 \$	
No paiement:	S14277	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59121	Nom:	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	Montant:	5 748,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-01-21	FAC37872	HONORAIRES PROFESSIONNELS - VOLET CONSULTATION PUBLIC AU CONTRAT 19UPI01			Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-4006)		5 748,75 \$	
No paiement:	S14278	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	01187	Nom:	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	Montant:	972,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	150076	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1060)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1060)		972,63 \$	
No paiement:	S14279	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03205	Nom:	CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant:	1 076,09 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	210205	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-9015)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9015)		1 076,09 \$	
No paiement:	S14280	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	58857	Nom:	CONSTRUCTION MARTEAU RIVE SUD INC.	Montant:	1 713,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	368	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9026)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9026)		1 713,00 \$	
No paiement:	S14281	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04873	Nom:	COPIBEC	Montant:	229,95 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	47566	RENOUVELLEMENT DE LICENCE POUR SUPPORT PAPIER/NUMÉRIQUE POUR 2021 (2021-			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6432)		229,95 \$	
No paiement:	S14282	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	456,57 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14282		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 456,57 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-22	FC00341992	VOIR CREDIT FC00342934 (2021-6358)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6358)	100,72 \$
2021-02-22	FC00342003	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6358)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6358)	17,03 \$
2021-02-25	FC00342751	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6358)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6358)	73,57 \$
2021-02-25	FC00342750	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6367)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6367)	456,34 \$
2021-02-26	FC00342923	CREDIT POUR MATERIEL ELECTRIQUE (2021-6367)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6367)	(90,37 \$)
2021-02-26	FC00342934	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE FC00341992 (2021-6358)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6358)	(100,72 \$)
No paiement: S14283		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 00041	Nom: ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant: 413,91 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-22	54078	ACHAT DE VINYLE AUTOCOLLANT POUR CAMION (2021-8172)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8172)	413,91 \$
No paiement: S14284		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 01952	Nom: ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE	Montant: 965,24 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-24	80777	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8180)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8180)	965,24 \$
No paiement: S14285		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 03225	Nom: EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	Montant: 140,92 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-26	139607	ACHAT D'ALCOOL À FRICTION (2021-1019)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1019)	140,92 \$
No paiement: S14286		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant: 2 148,88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-26	52916	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8153)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8153)	2 148,88 \$
No paiement: S14287		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 02154	Nom: EUROFINS ENVIRONEX	Montant: 2 038,46 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-28	652467	ANALYSE D'EAU DE BAINADE (2020-9000)		Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 \$
2021-02-28	652066	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	114,98 \$
2021-01-31	645458	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
2021-02-28	652068	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	845,07 \$
2021-02-28	653251	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	190,86 \$
2021-01-31	645457	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	172,46 \$
2021-01-31	645456	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)		Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	600,98 \$
No paiement: S14288		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 01112	Nom: FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S R L	Montant: 4 058,62 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14288	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	01112	Nom:	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S R L	Montant:	4 058,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-01-20	1555518	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 31 DECEMBRE 2020 - DOSSIER 298204.00007			Martine Savard			4 058,62 \$	
No paiement:	S14289	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	50102	Nom:	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	Montant:	298,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	2924	SERVICE DE GRAPHISME - VISUEL NAPPE ECO-BRIGADE (2021-6450)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2021-6450)		298,93 \$	
No paiement:	S14290	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	00567	Nom:	GENERAL BEARING SERVICE INC	Montant:	113,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	423126	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8173)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8173)		88,80 \$	
2021-02-24	423649	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8183)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8183)		24,83 \$	
No paiement:	S14291	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	126 337,53 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-01	N60001691107	COLLECTES DES MATIÈRES - JANVIER 2021 (2020-9087)			Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)		126 113,33 \$	
2021-02-06	M30015623318	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-9087)			Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)		224,20 \$	
No paiement:	S14292	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	05124	Nom:	Groupe ABS Inc.	Montant:	1 211,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	136903	CAROTTAGE POUR LES MURS DE FONDATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ST			Nicolas Beaudoin	Ghislain L'Écuyer (2020-4030)		1 211,27 \$	
No paiement:	S14293	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59278	Nom:	INDUKTION GROUPE CONSEIL	Montant:	422,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	MTL-3084	SERVICES PROFESSIONNELS - ECLAIRAGE DE LA RUE RIVERSIDE (2020-4002)			Nicolas Beaudoin	Georges Pichet (2020-4002)		422,54 \$	
No paiement:	S14294	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04579	Nom:	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	Montant:	219,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	229159	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8182)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8182)		219,59 \$	
No paiement:	S14295	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	05075	Nom:	J.R.P. TRANSPORT (J.RENE POIRIER EXCAVATION LTEE)	Montant:	8 533,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	18653	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9021)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9021)		8 533,44 \$	
No paiement:	S14296	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	00166	Nom:	LESLIE MACDONALD	Montant:	273,43 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14296	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	00166	Nom:	LESLIE MACDONALD	Montant:	273,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	250221-1	SERVICE DE TRADUCTION - DIVERS DOCUMENTS (2021-2504)			Catherine Langevin	Catherine Langevin (2021-2504)		273,43 \$	
No paiement:	S14297	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	240,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	170757	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)		57,65 \$	
2021-02-24	170758	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)		45,05 \$	
2021-02-24	170756	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)		31,45 \$	
2021-02-24	170755	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)		11,50 \$	
2021-02-24	170754	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)		95,24 \$	
No paiement:	S14298	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	197,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-24	CW24151871	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)		113,24 \$	
2021-02-24	CWQ24151872	LOCATION DE LIVRES (2021-1045)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)		83,84 \$	
No paiement:	S14299	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04702	Nom:	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant:	136,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	22411182-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-6361)			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6361)		136,97 \$	
No paiement:	S14300	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	05896	Nom:	MACPEK INC.	Montant:	79,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	21183761-02	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8135)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8135)		19,22 \$	
2021-02-24	21184390-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8152)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8152)		17,41 \$	
2021-02-26	21185354-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8191)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8191)		42,83 \$	
No paiement:	S14301	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04378	Nom:	MAGNUS	Montant:	472,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	01-610078	TROUSSE D'ANALYSE TRACEUR FLUORESCENT SYSTEMES FERMES, SOLUTION DE CAL			Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6352)		472,25 \$	
No paiement:	S14302	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	527,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	557	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE - 21GN13SP (2021-9042)			Stéphanie Fournier	Maxime Marquis (2021-9042)		527,51 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14303	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04007	Nom:	MULTI PRESSION L C INC	Montant:	1 187,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	SE-35531	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8188)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8188)		1 187,19 \$	
No paiement:	S14304	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	523,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-15	276354	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)			Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)		523,14 \$	
No paiement:	S14305	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	01304	Nom:	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	Montant:	133,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	211467	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)			Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2021-1044)		133,27 \$	
No paiement:	S14306	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	59991	Nom:	PAUL IMBEAULT	Montant:	1 757,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-26	008	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 15 AU 26 FEVRIER 2021 (2020-9123)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9123)		1 757,74 \$	
No paiement:	S14307	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	00196	Nom:	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	Montant:	937,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-01-08	F0204265 00	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-8008)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8008)		413,86 \$	
2021-02-26	F0205166 00	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2021-6454)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6454)		523,14 \$	
No paiement:	S14308	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	53433	Nom:	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant:	792,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-28	Q2029237	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - FEVRIER 2021			Maxime Marquis			792,20 \$	
No paiement:	S14309	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	52993	Nom:	R. GUERTIN & ASS.	Montant:	478,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2020-11-30	2929	HONORAIRE EXPERT EN SINISTRE - RÉCLAMATION 2020-014R			Martine Savard			478,60 \$	
No paiement:	S14310	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03902	Nom:	SEL WARWICK NC	Montant:	14 254,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-25	1-205188	SEL DE VOIRIE (2020-9119)			Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9119)		14 254,84 \$	
No paiement:	S14311	Date:	2021-03-18	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	120,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14311		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)		Montant: 120,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-26	257450	SERVICE DE SERRURIER (2021-6368)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6368)	120,72 \$
No paiement: S14312		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 00496	Nom: SERVICES MATREC INC		Montant: 1 517,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-28	M20000307998	LOCATION TOILETTE CHIMIQUE -31 FORT - FEVRIER 2021 (2020-1585)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1585)	1 517,67 \$
No paiement: S14313		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE		Montant: 42,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-24	198849	BREVET CROIX DE BRONZE (2021-6444)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-6444)	42,00 \$
No paiement: S14314		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 59070	Nom: SODEM INC.		Montant: 975,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-28	020056	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - FEVRIER 202		Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9124)	975,54 \$
No paiement: S14315		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC		Montant: 716,38 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-24	FC-288709	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2021-6059)		Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6059)	716,38 \$
No paiement: S14316		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 03562	Nom: TECH-MIX (BAUVAL)		Montant: 235,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-24	1038239	ASPHALTE FROIDE (2021-6442)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6442)	235,10 \$
No paiement: S14317		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 05037	Nom: Total Home Training		Montant: 1 278,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-16	1253	ENSEIGNEMENT DE COURS - RETRAITES EN FORME - 25 JANVIER ET 22 FEVRIER 2021 (2		Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6438)	768,80 \$
2021-02-16	1256	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA STRETCH - 25 JANVIER ET 22 FEVRIER 2021 (2021-6		Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6435)	324,83 \$
2021-02-16	1255	ENSEIGNEMENT DE COURS - YOGA PILATES - 25 JANVIER ET 22 FEVRIER 2021 (2021-64		Eric Carignan	Éric Carignan (2021-6436)	184,79 \$
No paiement: S14318		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 95745	Nom: TRANSPORT GABRIEL		Montant: 4 527,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-26	43	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9045)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9045)	856,49 \$
2021-02-22	20210222	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9045)		Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2021-9045)	3 670,69 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14319		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 00101	Nom: LUC MAILLOUX INC		Montant: 1 713,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-22	19952	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9022)		Ronald Laurin	Georges Pichet (2021-9022)	1 713,00 \$
No paiement: S14320		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 95743	Nom: VANESSA CREATIONS		Montant: 149,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-25	581	AUTOCOLLANT EN VINYLE POUR LA PISCINE INTERIEURE (2021-6459)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6459)	149,47 \$
No paiement: S14321		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE		Montant: 1 455,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-24	24235188	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6446)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6446)	85,05 \$
2021-02-26	24238939	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8186)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8186)	1 370,93 \$
No paiement: S14322		Date: 2021-03-18	Référence Fourn.: 03052	Nom: ZONE TECHNOLOGIE		Montant: 906,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-23	115931	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8170)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8170)	906,66 \$
No paiement: S14323		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 03058	Nom: ACIER PICARD INC.		Montant: 6 044,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-05	1570371	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8206)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8206)	697,90 \$
2021-03-04	1570076	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-1078)		Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-1078)	290,45 \$
2021-03-03	1569594	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-1078)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1078)	5 055,87 \$
No paiement: S14324		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 05888	Nom: ADAM SERVICES		Montant: 663,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-07	2021-0914	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2021-6482)		Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6482)	663,98 \$
No paiement: S14325		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 50582	Nom: A.R.C. INFORMATIQUE INC.		Montant: 218,45 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-05	292427	NOM DU DOMAINE - 1 AN: SAINT-LAMBERT.CA		Maxime Marquis		218,45 \$
No paiement: S14326		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 02700	Nom: ARCHE DE NOE		Montant: 546,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-01	6339	SERVICE ANIMALIER (2021-9006)		Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	86,23 \$
2021-03-01	6340	SERVICE ANIMALIER - FRAIS MENSUEL DE MARS (2021-9006)		Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9006)	459,90 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:		S14327	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	00036	Nom:	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NOR		Montant:	112,82 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	1901769	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2021-9012)				Ghislain l'Ecuyer		Ghislain L'Écuyer (2021-9012)		112,82 \$	
No paiement:		S14328	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	00375	Nom:	ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-LAMBERT		Montant:	2 789,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-05	20210305-1	RESPONSABILITÉ DES TACHES D'APPARITEUR PLATEAU SPORTIF - SELON ENTENTE - F				Eric Carignan		Éric Carignan (2021-9046)		2 789,34 \$	
No paiement:		S14329	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	01852	Nom:	BELANGER SAUVE AVOCATS		Montant:	186,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-05	393824	SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTATIONS DIVERSE				Georges Pichet				186,84 \$	
No paiement:		S14330	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	02116	Nom:	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC		Montant:	195,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-05	T0056397-05-03-21	EXAMEN MEDICAL - PRE-EMPLOI				Mélissa Mercure				195,46 \$	
No paiement:		S14331	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03232	Nom:	BRANDT (NORTRAX)		Montant:	722,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	8212162	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8203)				Sébastien Gravel		Sébastien Gravel (2021-8203)		722,31 \$	
No paiement:		S14332	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04201	Nom:	CANADIAN NATIONAL		Montant:	34,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	9500222781	TUYAU SOUTERRAIN - LOCATION DE TERRAIN DU 1 AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022 (2021-6				Ronald Laurin		Sylvain Bujold (2021-6472)		34,49 \$	
No paiement:		S14333	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC		Montant:	1 489,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-04	2021 18500447	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2021 18004552 (2020-9075)				Stéphanie Fournier		Ronald Laurin (2020-9075)		(0,56 \$)	
2021-03-05	2021 18004789.	PIERRE CONCASSÉE (2021-6557)				Jean-François Blanchette		Jean-François Blanchette (2021-6557)		315,85 \$	
2021-03-01	2021 18004552	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)				Sylvain Bujold		Ronald Laurin (2020-9075)		792,53 \$	
2021-03-04	2021 18500446	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2021 18003740 (2020-9075)				Stéphanie Fournier		Ronald Laurin (2020-9075)		(0,27 \$)	
2021-02-22	2021 18003740	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)				Sylvain Bujold		Ronald Laurin (2020-9075)		382,31 \$	
No paiement:		S14334	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	60157	Nom:	DEC ENVIRO		Montant:	30 637,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation				Gestionnaire		Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-16	216851	SERVICE PROFESSIONNELS- ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONN				Nicolas Beaudoin		Georges Pichet (2020-1737)		10 232,78 \$	
2021-03-02	INV-216978	SERVICE PROFESSIONNELS- ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONN				Georges Pichet		Georges Pichet (2020-1737)		20 404,38 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14335	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	59083	Nom:	ELITE MEDIC INC.	Montant:	508,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	EMS-404	ACHAT DE MATERIEL MEDICAL (2021-1008)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1008)		362,92 \$	
2021-03-01	EMS-412	ACHAT DE MATERIEL MEDICAL (2021-1035)			Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2021-1035)		145,96 \$	
No paiement:	S14336	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	01952	Nom:	ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE	Montant:	392,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	80824	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8199)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8199)		392,27 \$	
No paiement:	S14337	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	05840	Nom:	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant:	523,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	52951	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8189)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8189)		166,25 \$	
2021-03-01	52949	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8189)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8189)		357,39 \$	
No paiement:	S14338	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	05560	Nom:	EXCAVATION CIVILPRO INC.	Montant:	242 112,36 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-22	003930	DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 5B - LIBÉRATION DE RETENUE - RÉFECTIONS DES INFRAS			Georges Pichet			45 472,90 \$	
2021-02-22	003929	DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 5A - RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES ET LIBÉRATIOI			Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9081)		196 639,46 \$	
No paiement:	S14339	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	448,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-20	M30015624286	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-1132)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1132)		224,20 \$	
2021-02-28	M30015628967	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) (2020-9087)			Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)		224,20 \$	
No paiement:	S14340	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	35,42 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	7138192	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8192)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8192)		35,42 \$	
No paiement:	S14341	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	59337	Nom:	GROUPE TBM INC.	Montant:	20 120,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	2021-019-394	SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR UNE EXPERTISE DE VÉTUSTÉ D			Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4014)		20 120,63 \$	
No paiement:	S14342	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	52014	Nom:	ICO TECHNOLOGIES	Montant:	5 282,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	24483	CONSEIL SANS PAPIER 1ER MARS 2021 AU 28 FÉVRIER 2022 (2021-9049)			Martine Savard	Maxime Marquis (2021-9049)		5 282,44 \$	
2021-03-02	24482	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 24468			Lucille Angers			(5 350,28 \$)	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14342		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 52014	Nom: ICO TECHNOLOGIES		Montant: 5 282,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-26	24468	VOIR CREDIT 24482		Lucille Angers		5 350,28 \$
No paiement: S14343		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 59197	Nom: IMPRESSION ND		Montant: 224,21 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-03	2417	ACHAT D'AUTOCOLLANT EN VYNIL (2021-1072)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-1072)	224,21 \$
No paiement: S14344		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 00613	Nom: INSIGHT CANADA INC		Montant: 1 551,30 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-03	721404627	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1076)		Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-1076)	1 551,30 \$
No paiement: S14345		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 04387	Nom: J P COTE ET FRERES (1980) LTEE		Montant: 245,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-25	1-1491880	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8184)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8184)	6,31 \$
2021-03-03	1-1492545	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8204)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8204)	173,09 \$
2021-03-01	1-1492199	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8193)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8193)	49,31 \$
2021-03-01	1-1492198	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8193)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8193)	50,87 \$
2021-02-25	1-1491928	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8187)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8187)	152,13 \$
2021-02-17	1-1490649	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 1-1173440		Sébastien Gravel		(264,08 \$)
2021-02-15	1-1490465	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6421)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6421)	53,95 \$
2021-02-15	1-1490536	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6413)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6413)	24,06 \$
No paiement: S14346		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 04797	Nom: KEREN PENNEY		Montant: 1 103,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-01	1663	TRADUCTION ET REVISION DE DIVERS (2021-2507)		Catherine Langevin	Georges Pichet (2021-2507)	1 103,60 \$
No paiement: S14347		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR		Montant: 4 432,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-01	170766	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	521,33 \$
2021-03-01	170764	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	703,34 \$
2021-03-08	170910	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	399,37 \$
2021-03-09	170940	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	62,95 \$
2021-03-08	170911	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	263,13 \$
2021-03-08	170909	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	1 023,38 \$
2021-03-09	170947	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	173,83 \$
2021-03-09	170946	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)		Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	187,01 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14347		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR		Montant: 4 432,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-03-01	170763	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	780,15 \$	
2021-03-02	170842	RETOUR DE LIVRES - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 170766	Elizabeth Jacques		(23,05 \$)	
2021-03-02	170841	ACHAT DE LIVRES	Elizabeth Jacques		(57,65 \$)	
2021-03-02	170837	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	44,94 \$	
2021-03-02	170838	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	184,17 \$	
2021-03-01	170765	ACHAT DE LIVRES (2021-2509)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-2509)	169,68 \$	
No paiement: S14348		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY		Montant: 94,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-03-03	CWQ24174049	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	62,90 \$	
2021-03-04	CW24179265	ACHAT DE LIVRES (2021-1045)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-1045)	31,45 \$	
No paiement: S14349		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.		Montant: 180,85 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-03-02	21185535-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8202)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8202)	166,45 \$	
2021-02-03	21185354-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8191)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8191)	14,40 \$	
No paiement: S14350		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC		Montant: 262,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-03-03	316164	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	262,14 \$	
No paiement: S14351		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 59760	Nom: MUNICONSEIL AVOCATS		Montant: 343,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-01-01	11716	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-02	Martine Savard		343,11 \$	
No paiement: S14352		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 01304	Nom: PARAGRAPHE LIBRAIRIE		Montant: 89,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-03-06	211604	ACHAT DE LIVRES (2021-1044)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2021-1044)	89,23 \$	
No paiement: S14353		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 51529	Nom: PG SOLUTIONS INC.		Montant: 63,24 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2021-02-25	STD42809	VOIR CREDIT STD42916	Mélissa Mercure		287,44 \$	
2021-03-03	STD42827	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS FEVRIER 2021 - TRANSPHERE (2021-904)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2021-9040)	63,24 \$	
2021-03-08	STD42916	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE STD42809	Mélissa Mercure		(287,44 \$)	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement:	S14354	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	00196	Nom:	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	Montant:	213,62 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-02	F0205212 00	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8201)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8201)		213,62 \$	
No paiement:	S14355	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	388,97 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-02-18	0504825	ACHAT DE MATÉRIEL - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6057)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6057)		73,99 \$	
2021-02-18	0504826	ACHAT DE MATÉRIEL - AQUEDUC/ÉGOUTS (2021-6057)			Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2021-6057)		314,98 \$	
No paiement:	S14356	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	01541	Nom:	RABAIS CAMPUS	Montant:	290,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-04	764153311	RENOUVELLEMENT DE PERIODIQUES (2021-6545)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6545)		40,82 \$	
2021-03-04	764153420	RENOUVELLEMENT DE PERIODIQUES (2021-6545)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2021-6545)		249,32 \$	
No paiement:	S14357	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	00950	Nom:	RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant:	753,83 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-03	115862	RELIURE DE VOLUMES (2021-1046)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2021-1046)		753,83 \$	
No paiement:	S14358	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	00091	Nom:	RICHARD BRODEUR	Montant:	17 309,96 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	20210301	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9055)			Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9055)		17 309,96 \$	
No paiement:	S14359	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	04799	Nom:	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant:	344,92 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	38120	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT DU 1ER MARS 2021 AU 28 FÉVRIER 2021 - 500CRUE RIVER			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6552)		172,46 \$	
2021-03-01	38119	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT DU 1ER MARS 2021 AU 28 FÉVRIER 2022 - 880 RUE RIVERS			Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2021-6552)		172,46 \$	
No paiement:	S14360	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	59948	Nom:	SECURITE X GUARD	Montant:	845,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-01	3484	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2020-9113)			Martin Latulippe	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9113)		845,07 \$	
No paiement:	S14361	Date:	2021-03-25	Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	133,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2021-03-05	257655	SERVICE DE SERRURIER (2021-8209)			Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2021-8209)		133,60 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES

DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14362		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 02109	Nom: SIGNOPLUS		Montant: 1 081,40 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-02-01	FC 76150	PANNEAUX D'ALUMINIUM - SIGNALISATION - RUE RIVERSIDE (2020-1728)		Nicolas Beaudoin	Georges Pichet (2020-1728)	1 081,40 \$
No paiement: S14363		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 03562	Nom: TECH-MIX (BAUVAL)		Montant: 810,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-05	1038412	ASPHALTE ROUTIER (2021-6481)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2021-6481)	356,51 \$
2021-03-04	1038380	ASPHALTE ROUTIER (2021-6478)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6478)	323,75 \$
2021-03-02	1038330	ASPHALTE ROUTIER (2021-6467)		Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-6467)	129,76 \$
No paiement: S14364		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP		Montant: 25,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-03	13724974-00	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS (2021-1079)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1079)	35,46 \$
2021-03-17	13755227-00	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 13724974-00 (2021-1079)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1079)	(9,57 \$)
No paiement: S14365		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 03884	Nom: TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)		Montant: 857,14 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-19	PSQC0208052	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-6566)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-6566)	197,05 \$
2021-03-05	PSQC0214018	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8205)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8205)	660,09 \$
No paiement: S14366		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL		Montant: 1 978,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-01	2017-581	SERVICES INFORMATIQUES DU 14 FÉVRIER AU 27 FEVRIER 2021		Maxime Marquis		1 978,54 \$
No paiement: S14367		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 04811	Nom: W. COTE & FILS LTÉE		Montant: 2 968,48 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-05	FC-035299	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8207)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8207)	273,15 \$
2021-03-05	FC-035300	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8272)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8272)	2 695,33 \$
No paiement: S14368		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE		Montant: 3 699,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-04	24144012.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE - VOIR CRÉDIT 24171892 (2021-8276)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8276)	3 633,99 \$
2021-03-01	24240470	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2021-8144)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8144)	65,77 \$
No paiement: S14369		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 03052	Nom: ZONE TECHNOLOGIE		Montant: 1 330,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2021-03-01 AU 2021-03-31

No paiement: S14369		Date: 2021-03-25	Référence Fourn.: 03052	Nom: ZONE TECHNOLOGIE		Montant: 1 330,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-03-02	116159	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8195)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8195)	884,16 \$
2021-03-03	116184	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2021-8195)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2021-8195)	446,73 \$
Grand total :						2 235 114,35 \$



Transactions bancaires
Du : 2021-03-01 Au : 2021-03-31
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2021-03-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	11,34
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	130,93
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	139,50
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs #2	154,78
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	167,46
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	509,75
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	152,78
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	348,39
2021-03-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	36,31
2021-03-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	152,58
2021-03-02	Salaires nets période 09	189 259,56
2021-03-03	Déductions à la source - fédéral - période 08	3 400,32
2021-03-03	Déductions à la source - fédéral - période 08	9 060,28
2021-03-03	Déductions à la source - provincial - période 08	31 602,05
2021-03-03	Remise - Pension alimentaire période 08	289,96
2021-03-03	Traite bancaire - Learnorama	1 127,82
2021-03-03	Versement REER 2021	1 500,00
2021-03-04	Frais perception comptes de taxes	1 776,08
2021-03-08	Achat carte de crédit	1 819,24
2021-03-09	Salaires nets période 10	50 208,61
2021-03-10	Déductions à la source - fédéral - période 09	7 668,56
2021-03-10	Déductions à la source - fédéral - période 09	32 484,59
2021-03-10	Déductions à la source - provincial - période 09	105 661,40
2021-03-10	Remise - Pension alimentaire période 09	289,96
2021-03-10	Remise - Pension alimentaire période 09	373,96
2021-03-15	Frais bancaires pour B-CITI	13,20
2021-03-16	Salaires nets période 11	196 736,38
2021-03-17	Déductions à la source - fédéral - période 10	2 383,10
2021-03-17	Déductions à la source - fédéral - période 10	6 370,87
2021-03-17	Déductions à la source - provincial - période 10	24 373,90
2021-03-17	Remise - Pension alimentaire période 10	289,96
2021-03-18	Versement REER 2021	1 500,00
2021-03-23	Salaires nets période 12	48 514,27
2021-03-24	Déductions à la source - fédéral - période 11	9 361,37
2021-03-24	Déductions à la source - fédéral - période 11	28 188,85
2021-03-24	Déductions à la source - provincial - période 11	101 338,08
2021-03-24	Remise - Pension alimentaire période 11	373,96
2021-03-24	Remise - Pension alimentaire période 11	289,96
2021-03-26	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	519,43
2021-03-30	Salaires nets période 13	197 805,21
2021-03-30	Versement REER 2021	1 500,00
Total		1 058 028,04

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-janvier à mi-février 2021
Date effective de paiement : 2021-03-08

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Fournier, Stéphanie	Amazon	Achat de pièces pour le traceur de pistes pour le ski de fond	309,80 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	151,77 \$
	Google suite	Système utilisé pour formation piscine	8,58 \$
	Amazon	Achat de matériel pour piscine	23,12 \$
	Staples.ca	Achat de matériel pour travaux publics	395,30 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	155,22 \$
Mercure, Mélissa	Amazon	Achat de livres pour le plan de développement	273,00 \$
	Amazon	Achat de livres pour le plan de développement	276,23 \$
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 janvier 2021 au 07 février 2021	111,22 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
	Zoom	Conférence Zoom	23,00 \$
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			1 819,24 \$

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Centre de responsabilité: 02-111-00-971

	Réalisé en 2020	Budget 2021	Réalisé	Disponible 2021	No. Résolution 2021	Date du paiement
Budget 2021						
Festival Classica - Versement 1	95 000,00 \$	98 000,00 \$	98 000,00 \$	- \$	2019-01-021	25 février 2021
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	15 000,00 \$	15 000,00 \$		15 000,00 \$	2019-01-021	
Festival Classica - Versement 3	95 000,00 \$	95 000,00 \$		95 000,00 \$	2019-01-021	
Festival Classica - autres		- \$	- \$	- \$		
Sous-total - Festival Classica	205 000,00 \$	208 000,00 \$	98 000,00 \$	110 000,00 \$		
Corporation développement économique - Versement 1	50 000,00 \$	50 000,00 \$		50 000,00 \$	2019-02-050	
Corporation développement économique - Versement 2	125 000,00 \$	125 000,00 \$		125 000,00 \$	2019-02-050	
Corporation développement économique - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$		125 000,00 \$	2019-02-050	
Saint-Lambert en fête - annulé en raison de COVID-19	(125 000,00) \$			- \$		
Parc du village - projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria	15 065,70 \$			- \$		
Parc du village - Animation place du village	5 269,73 \$			- \$		
Illumination centre-ville hiver 2020 - dépenses payer par la Ville - refacturable à la CDE	34 323,48 \$					
Corporation développement économique - favoriser nos commerçants	64 180,00 \$			- \$		2020-08-228
Corporation développement économique - illumination centre-ville hiver 2020	(34 323,48) \$			- \$		
Corporation développement économique - participation au Magazine Vivre Saint-Lambert	(7 500,00) \$			- \$		
Sous-total - Corporation développement économique	252 015,43 \$	300 000,00 \$	- \$	300 000,00 \$		
Sous-total	457 015,43 \$	508 000,00 \$	98 000,00 \$	410 000,00 \$	-	-
Autres organismes						
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Chorale des enfants de la Rive-Sud	4 000,00 \$			- \$		
Club de Boulingrin de Saint-Lambert			8 510,00 \$	(8 510,00) \$	2021-02-37	4 mars 2021
Conseil du troisième âge	15 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2021-03-67	Paiement à faire
Conservatoire de musique	5 000,00 \$			- \$		
David La Rue			1 300,00 \$	(1 300,00) \$	2021-02-35	4 mars 2021
(FAC) Foire Art Contemporain	15 000,00 \$			- \$		
Fondation la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée	1 000,00 \$			- \$		
Lea-Jeanne Tremblay			800,00 \$	(800,00) \$	2021-02-36	4 mars 2021
Mailli-Jade Ouellet	500,00 \$			- \$		
Moisson Rive-Sud			3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Opération nez rouge				- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	249,69 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)				- \$		
Société canadienne du cancer	45,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	5 000,00 \$			- \$		
Société Chorale St-Lambert	7 000,00 \$			- \$		
Société d'histoire Mouillepie	5 873,21 \$			- \$		
Transport des aînés accès RTL	66 841,52 \$			- \$		
Traversee (Rive-Sud)			4 000,00 \$	(4 000,00) \$	2021-01-06	28 janvier 2021
Un vélo une ville				- \$		
103,3 FM la radio allumée				- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		92 000,00 \$				
Sous-total - Autres Organismes	128 759,42 \$	92 000,00 \$	35 610,00 \$	56 390,00 \$	-	-
Transfert budgétaire	- \$		- \$	- \$	-	-
Total :	585 774,85 \$	600 000,00 \$	133 610,00 \$	466 390,00 \$	-	-